Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

LE PATRIOTE DE L'OUEST

Administration et Rédaction

1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Tél. 2964

Abonnement:

Un an, Canada........ $2.00
" " Etats-Unis .. $2.50
" " Europe $5.00

A.-F. AUCLAIR, O.M.I. Directeur

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

14ème Année. 2-705 PRINCE-ALBERT, SASK., T, Mercredi 14 mai 1924 No. 11

Reviens Dollard !

A la veille du 24 mai, le devoir très doux, que tout Canadien-français se dispose à remplir, est son pèlerinage annuel au pays de Dollard au baptistère sanglant du Long-Sault, où l'âme naissante de notre race a été baptisée dans le rang de dix-sept héros.

Une longue suite de rapides qui mugissent sur des cailloux, et tout au bas une petite plage léchée continuellement par le remous l'Outaouais, voila la terre qui a bu leur sang, voilà la seule voix qui pendant 150 ans a chanté leur gloire.

Il a fallu à ce sol un siècle et demi pour pousser la fleur du souvenir, et autant d'années à cette voix pour mettre un peu de ses accents solennels et de sa majestueuse ampleur, sur les lèvres et dans l'âme du peuple que le sacrifice de Dollard avait sauvé.

Quand le soleil, en ce soir de mai 1660, teignit de la pourpre du couchant les sommets à peine reverdis des Laurentides, la colonie pouvait respirer à l'aise, car là-bas, sur la route de l'Ouest, sous les débris calcinés d'un fortin de pieux, dix sept cadavres mutilés continuent de faire monter vers le ciel leurs bras suppliants raidis par la mort, et la prière ardente de leur sang rédempteur.

Pour comprendre complètement la sublimité de leur héroïsme, il faudrait pouvoir revivre les angoisses de cette époque douloureuse. Depuis plus de vingt ans une terreur farouche sévit en la Nouvelle-France, car les Iroquois ont décidé d'exterminer les Français, et les Iroquois sont partout, à tous les coins de la forêt, enlevant les femmes et les enfants, scalpant les hommes surpris dans leurs travaux ou les réservant pour le supplice du feu dans les village lointains. Enhardis par leurs succès et la faiblesse des représailles françaises, ils sont venus jusque sous les canons de Québec égorger dans l'île d'Orléans les Hurons fugitifs. Mais cette fois ils veulent en finir et douze cents guerriers se rueront au printemps de 1660 sur Québec, Trois-Rivières et Villemarie.

Dans la colonie, c'est l'universelle épouvante.

Et c'est au moment où les plus intrépides sont à bout, où ils parlent de faire venir des vaisseaux pour ramener tous les colons en France, qu'un matin d'avril, dix-sept jeunes gens de notre race, avec à leur tête un chef de vingt-cinq ans, s'offrent à Dieu pour payer de leur sang la rançon de la patrie.

Personne, à notre avis, n'a trouvé de paroles plus justes et plus émues, que M. l'abbé Groulx, pour peindre le combat terrible dont le coeur de nos chevaliers fut le champ clos, et la Nouvelle-France l'enjeu.

"Ils étaient jeunes, dit-il; ils avaient autour d'eux des mères, des soeurs, des fiancées; l'un d'eux, ce Blaise Juillet, avait femme et quatre enfants. Ils avaient passé les mers pour se créer ici un établissement, ils avaient commencé de se faire de la terre et ils s'y sentaient fortement attachés; ils étaient l'élite d'une colonie qui n'avait qu'une poignée d'hommes; ils étaient les futurs chefs de famille, les fondateurs d'une race qui avait toutes les raisons de se montrer économe de son sang.

"Autour d'eux on leur disait, même en ce temps-là, qu'ils n'étaient point le nombre et qu'ils seraient écrasés; on leur disait d'attendre, que ce n'était pas l'heure, qu'ils étaient des téméraires, qu'ils allaient compromettre leur cause et vainement sacrifier leur vie. Autour d'eux il y avait des larmes étouffées, des sanglots qui leur prenaient le coeur, des étreintes qui voulaient les retenir et qui les enchainaient.

"Malgré tout ce qui les retient, un matin, les chevaliers se retrouvent tous les dix-sept dans la petite chapelle de l'Hôtel-Dieu. Là, ils se confessent et ils communient. Et quand ils se relèvent, plus forts que toutes les pusillanimités, convaincus que le nombre n'écrase pas des âmes, que la mort, pour sauver une cause, vaut mieux quelquefois que la vie, en présence des autels, à l'appel du prêtre et de leur chef Dollard, ceux qui vont partir lèvent la main et, par un serment solennel, s'engagent à ne demander et à n'accepter aucun quartier, mais à combattre jusqu'au dernier souffle de leur poitrine".

Puis vient la lente agonie sous le couvert d'une faible palissade contre laquelle s'est déchaîné: huit longs jours et huit longues nuits d'un indicible martyre, en proie à la faim et à la soif, torturés par le fantôme de la peur, secoués dans toute leur âme par les tentations du coeur et du sang au souvenir des choses qu'ils ont aimées et qu'ils ne reverront plus. Mais "à cette heure suprême où les forces humaines, d'ici-bas, sont trop peu de chose pour tenir l'homme debout, face à la bataille, les dix-sept compagnons appelaient à leur aide la force qui ne fléchit pas. Entre deux assauts, ils prenaient leur coeur à deux mains, ils tombaient à genoux, appuyés sur leurs fusils, leurs yeux imploraient le ciel, et leurs doigts de combattants brûlés par la poudre remuaient les grains d'un chapelet."

Nous savons le reste. Le combat fini, les Iroquois comptent leurs morts. Epouvanté de l'effroyable trouée faite dans leurs rangs par dix-sept hommes dans un fort délabré, les féroces Agniers renoncent à attaquer de tels soldats bien défendus dans des maisons de pierre.

Qu'a-t-il fallu pour sauver la colonie ? Un calvaire sur lequel est monté un vrai chef, suivi d'une élite qu'il avait embrasée. Le sang qui rachète et féconde doit tomber de ces hauteurs.

Chez nous, c'est la loi de l'histoire, et le sort des chefs, qu'ils meurent pour que le peuple vive: qu'ils meurent à eux-mêmes d'abord, à leurs aises, à leurs goûts, à toute ambition personnelle. Dieu les a forcés en quelque sorte à signer de leur sang l'acte d'amour qu'ils professaient pour notre patrie.

En formulant ce qui nous parait être la ligne de conduite persévérante de la Providence à notre égard, nous songeons à tant de victimes illustres qui déjà, sous nos yeux pourtant encore jeunes, ont acheté de leur vie les heures catholiques et françaises que nous vivons.

Pour ne parler que des morts, nous songeons à l'admirable M. Lortie qui s'est offert comme une hostie vivante pour mériter à la langue française l'apothéose du Congrès de Québec. Nous songeons aux douloureux sillons de Kent et d'Essex, que deux ardents patriotes, Mgr Meunier et M. Beaudoin, ont dû arroser de leur sang généreux avant de rendre possible l'efflorasion nationale d'aujourd'hui. Nous songeons à l'héroïque sénateur Landry dont l'énergique et laborieuse vieillesse s'est consumée comme un holocauste pour communiquer à l'Ontario ses énergies rédemptrices. Nous songeons surtout aux tombes encore fraiches, dans nos mémoires du moins, des Langevin et des Latulipe, d'où le coeur brisé de deux grands évêques ne cesse de prêcher la résistance et d'insuffler aux fils de notre race la fierté de leurs origines. Sur l'une se dresse déjà, éclairée des feux de la victoire, l'école de Pembroke, de l'autre se dégagent des clartés d'aurore de plus en plus radieuses que M. l'abbé Sabourin saluait dernièrement avec amour, au congrès des instituteurs de langue française du Manitoba.

Grâce à ces chefs, Dollard est revenu parmi nous avec son ardeur communicative et son indomptable vaillance, s'immoler de nouveau et nous apprendre à tenir jusqu'au bout. Après l'Ontario, après le Manitoba, quand la tragique silhouette du calvaire du Long-Sault se projettera-t-elle sur les plaines de la Saskatchewan et de l'Alberta pour y appeler nos chefs aux suprêmes sacrifices ?

Puissions-nous mériter, ô Dollard, d'avoir au plutôt ces chefs qui s'oublient et qui s'immolent, afin que jaillisse chez nous la source féconde où les individus vont puiser la trempe qui fait les héros, et les peuples la vigueur d'une jeunesse sans décrépitude.

Pierre Ménard

LES NOUVELLES
CHEZ NOUS ET AILLEURS

La construction de la nouvelle école St-Michel à Duck Lake est décidée

Le département des Affaires Indiennes d'Ottawa, vient de demander des soummissions pour la construction d'une école Indienne à Duck Lake.

Cette bâtisse doit être construite sur des fondations de ciment avec murs de brique pressée au dehors et de tuiles à l'intérieur; le premier plancher tout en ciment et les trois autres en bois dur. Sa forme sera celle d'un T. La façade unie donnant du côté Est, aura 100 pieds de long. Les deux ailes en projection Est et Ouest auront chacunes 40 pieds de façade sur 62. Avec ces deux ailes de 40 pieds chaque, du côté Est la façade complète aura 180 pieds.

Du côté Ouest se trouveront, cuisine, boulangerie, système de chauffage, d'éclairage et d'eau, et d'autres dépendances. Au dessus de quelques-uns de ces appartements seulement, se trouvera la chapelle de 68 par 30 pieds, reliée à la bâtisse principale par un corridor passant audessus du toit de la cuisine.

La bâtisse sera moderne à tous les points de vue. Les escaliers intérieurs seront en acier et pris entre deux murs par conséquent à l'épreuve du feu. On voit aussi dans le plan deux escaliers de sauvetage en dehors.

Avec ses quatre étages, ses quatre rangs de fenêtres et sa croix de pierre qui dominera l'édifice tout entier cette bâtisse fera honneur au diocèse, aux Pères Oblats qui travaillent depuis si longtemps à la conversion des Indiens et au Gouvernement Canadien qui a tant à coeur leur avancement dans la civilisation.

La nouvelle école se trouvera en plein champ à peu près 1000 pieds plus proche du chemin de fer que la vieille école et sera à la vue de tous les voyageurs qui passeront sur le National.

L'un des instituteurs à l'honneur

M. Henri Turcot, B. A. B. L., de l'Université Laval, et professeur de langues à l'Ecole normale de Saskatoon, vient de se voir attribuer l'une des trois bourses françaises de la Saskatchewan.

L'heureux boursier, dont notre gouvernement a voulu reconnaître les nombreux talents et les succès pédagogiques tant à Titanic, Duck Lake et Viscount, que durant son année d'enseignement du français aux normaliens, ira passer un an à Paris, aux frais du gouvernement provincial, pour se parfaire dans notre langue qu'il cultive avec goût et qu'il a le don de faire aimer à ses élèves.

La distinction que reçoit M. Turcot honore tout à la fois notre distingué compatriote, et tout le corps enseignant de nos instituteurs et institutrices bilingues, si méritant de la patrie canadienne.

Le grand prix d'action française au sénateur Belcourt

Le 24 mai au soir, jour de la fête de Dollard, sous la présidence de M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, on décernera le grand prix d'action française, après consultation avec les diverses sociétés nationales, à M. le sénateur Belcourt, président de l'Association d'éducation d'Ontario.

Ce prix consiste en un médaillon en bronze, oeuvre de M. Elzéar Soucy. La cérémonie aura lieu au parc Lafontaine. Plusieurs orateurs porteront la parole.

Ce sera un témoignage public et solennel décerné au travail éclairé et constant de l'hon. sénateur pour la cause nationale, pour la conservation de la langue française et de l'enseignement bilingue en Ontario.

Mgr Breynat est gravement malade

On apprend que Mgr Breynat, vicaire apostolique du McKenzie est tombé gravement malade à Nice, en revenant de Rome.

Mgr Breynat avait quitté Fort Résolution, l'automne dernier, pour aller en Europe. La maladie l'a saisi pendant qu'il se reposait dans son pays natal.

On croit que Mgr Breynat ne pourra retourner dans ses missions avant plusieurs mois.

Il a nommé un administrateur en son absence.

Les élections françaises sont défavorables à Poincaré

Paris.—Les rapports à peu près complets des élections générales qui ont eu lieu dimanche en France sont défavorables à Poincaré, et au Bloc National.

Le parti radical qui avait été défait il y a quatre ans par le Bloc National devient le groupe le plus fort avec 186 députés, tandis que les socialistes obtiennent 111 sièges. Les communistes auront au moins 24 sièges, ce qui donne aux partis de gauche 321, dont 135 à l'extrême gauche, sur 584 députés.

Il y avait 3,000 candidats sur les rangs, se fractionnant en une dizaine de partis.

Léon Daudet, chef royaliste, et le général de Castelnau, sont défaits, ainsi que l'ancien ministre de l'intérieur, M. Manoury, et le lieutenant de Clémenceau, M. Mandel.

Le premier résultat de l'élection a été de faire tomber le franc de 44 points.

M. Poincaré n'a pas encore annoncé sa démission, mais cela ne tardera guère et l'on dit que le président Millerand qui appuyait le Bloc National, va aussi donner sa démission. Briand serait appelé à former le prochain cabinet.

Le résultat a causé une surprise générale et laisse craindre une reprise de la persécution religieuse.

Le cléricalisme, voilà l'ennemi! fut de nouveau le cri de guerre des radicaux montant à l'assaut du pouvoir. Ils ont agité l'épouvantail de l'influence cléricale à propos du maintien de l'ambassade auprès du Vatican.

Quant aux relations franco-allemandes, ils veulent naturellement que la France tire de l'Allemagne tout ce qu'elle pourra, mais préfèrent employer à cet effet la manière douce. Ils ont critiqué la politique financière du gouvernement Poincaré mais renoncé à suggérer d'autres méthodes pour remettre en état les finances françaises.

A l'encontre des Radicaux, les partis dénommés Action nationale républicaine, Fédération des Républicains et Démocrates, Fédération républicaine et Parti républicain démocratique, qui constituent le Bloc National, avaient pour programme la paix religieuse, la sécurité française, le paiement des réparations, l'économie rigide et la réforme administrative.

Ce que coûtent les élections

D'après un calcul de M. Edmond du Mesnil, que cite Charles Maurras, les élections coûtent environ 25 millions de francs à chacun des principaux partis et Charles Maurras ajoute:

"Disons-le carrément. Les adversaires de la politique nationale recevront de l'argent de l'étranger. Ils en recevront parce qu'ils en ont toujours reçu. La tradition anglaise est bien établie. Elle a porté de trop bons fruits en 1789, en 1830, en 1848, en 1887-1889, pour n'être pas reprise. Nous savons qu'elle l'est. Il serait inoui qu'elle ne le fût point. Les subsides de Berlin ne manqueront pas aux socialistes, on s'en est presque vanté en Allemagne, et les chèques, diamants et lingots de Moscou ne font pas défaut aux partisans de Moscou. Toutes infamies qui seront probablement équilibrées dans une certaine mesure par d'autres infamies, il y aura des fricotages parce qu'il y a des fricoteurs, et des filouteries parce qu'il y a des filous. Une bonne partie de la cavalerie de Saint-Georges, du trésor de Spandau et des réserves du kremlin, passeront vraisemblablement en achats de villas au bord de la mer, au bénéfice des belles-mères, épouses, amies et maîtresses servantes des différents meneurs du mouvement anti-français".

La République de Grèce est inaugurée

Athènes.—Le chant solennel du Te Deum à la cathédrale a inauguré la république en Grèce. Le président provisoire, l'amiral Coundouriotti, et les ministres du cabinet, y ont assisté. Des milliers de personnes se tenaient dans le parc, à côté de la cathédrale. Tous prêtèront le serment de fidélité à la république.

Dans l'après-midi, l'armée prêta serment à une grande manifestation militaire au Champ de Mars.

Un témoin de la première messe à Montréal en 1615

Montréal.—En émondant un orme sur le terrain des Soeurs de la Miséricorde, au Sault-aux-Récollets, récemment, deux jardiniers ont découvert dans une cavité du tronc une jarre de grès dans laquelle il y avait un document couvert d'une écriture indéchiffrable. Ce document a été remis à un chimiste qui traita le papier en conséquence et réussit à faire réapparaître une partie de l'écriture. Les lignes ainsi remises au jour sont un compte-rendu de la première messe célébrée sur l'île de Montréal, en l'année 1615. Elles se lisent comme suit:

"En présence du père Jamay et de Champlain, une messe d'actions de grâce à laquelle étaient présents sept Français, douze enfants Cris, six Algonquins, chantée et récitée par le père Le Caron, récollet, le père Lavoisier (ou Lavoisin) Dodiaroka et Jean Lebeuf".

Ici on se trouve en présence de quatre lignes indéchiffrables qui contenaient probablement les noms des témoins. Il semble aussi que Jean Lebeuf fut l'auteur du manuscrit.

Dans l'Histoire du Canada de l'abbé Laverdière, le compte-rendu de cette messe est ainsi donné:

"Champlain fut forcé de descendre le fleuve de Québec, afin d'arranger certains détails à ... en son absence. Il rencontra de nouveau à Rivière des Prairies le père Le Caron, qui chanta une messe solennelle le 23 ou le 24 juin 1615 en présence d'un grand nombre de sauvages".

L'orme dans le corps duquel on a trouvé la jarre en question doit être âgé de 340 ans. A cinq pieds du sol, il mesure un diamètre de cinq pieds. Sa hauteur est d'environ 125 pieds.

Plaidoierie en français à Edmonton

Edmonton, Alta.—Pour la première fois peut-être dans l'histoire de l'Alberta, toutes les discussions d'une cour de justice furent faites en français sous la présidence du juge Dubuc. D'habitude lorsque les dépositions sont faites en une langue autre que l'anglais, on emploie les services d'un interprète. Mais dans le cas actuel, les dépositions et les plaidoiries furent faites en français.

Une bourse de $6,000 à l'Université d'Ottawa

Ottawa.—M. l'abbé Carrière, curé de St-Rédempteur de Hull, vient de fonder une bourse de $6,000, dont l'intérêt servira à l'instruction des enfants de la paroisse St-Rédempteur, désireux de poursuivre leurs études et dont les moyens ne le leur permettent pas.

Cette nouvelle a causé beaucoup de joie et a été accueillie avec des applaudissements au banquet qui a eu lieu à l'Université à l'occasion de la fête du Patronage de St-Joseph, fête patronale de l'institution.

Il s'est formé, récemment, un noyau destiné à se muer en Société des Anciens Elèves de l'Université d'Ottawa.

Il s'agit de resserrer les liens d'affection sincère entre l'Université et les hommes qu'elle a formés; de créer une amitié plus tangible entre tous ceux qui ont passé par cette institution franco-ontarienne; de préparer le conventum du 24 mai 1924, alors que le groupe des anciens du district de Montréal viendra en excursion à Ottawa, par convoi spécial.

L'aviateur français est encore en avant

Bangkok.—Le lieutenant Pelletier Doisy tient encore la tête des aviateurs partis pour se rendre au Japon. Il est arrivé sain et sauf au Siam le 10 mai, et le 12 en Cochinchine.

Les Américains, dont le commandant Martin vient d'être retrouvé, continuent leur route au-dessus du Pacifique, et sont rendus à l'île Attu.

Les Portugais ont abandonné leur voyage en Chine après une avarie à leur avion.

Le major Martin est sain et sauf

Séattle.—Après plusieurs jours de vaines recherches sur la côte de l'Alaska et dans le détroit de Bering, on commençait à désespérer du sort du capitaine Martin, commandant de l'expédition américaine du tour du monde en aéroplane.

Mais voici qu'un message de radio de Port Moller, Alaska, annonce qu'il est sain et sauf ainsi que son mécanicien. La nouvelle dit qu'ils ont frappé une montagne une heure et demie après leur départ de Chignik, le 30 avril. L'avion fut brisé en morceaux; cependant les aviateurs ne reçurent aucun mal.

Au bout de 7 jours, ils arrivèrent épuisés à une cabane de trappeur, où ils purent se procurer quelque nourriture et refaire leurs forces. Ils durent encore attendre [illegible]

Chez nos frères de l'Alberta

Une soirée française à Calgary

Calgary.—Une très intéressante manifestation française a eu lieu à Calgary, mardi soir, le 6 mai.

Est-ce que tous vos lecteurs savent qu'à Calgary même, dans cette ville à renommée uniquement anglaise parce qu'on y dédaigne souverainement les autres nationalités, il y a de 75 à 100 familles de langue française?

Ne pouvant compter que sur elles-mêmes, que sur leur propre initiative, sans aucun encouragement, sans le secours de la paroisse et de l'école, ces familles résistent quand même de leur mieux à l'assimilation anglaise. Toute leur vie catholique française se résume à un sermon dans leur langue, le jour de la St-Jean Baptiste; c'est aussi à peu près la seule occasion, qui les réunisse au complet dans un pique-nique, auquel elles tiennent de toute leur âme, pour y jouir pendant quelques minutes des douceurs de la vie sociale française.

C'est tout ce qu'elles ont pour se retremper, pour se refaire une âme française, et surtout pour permettre à leurs enfants de se rencontrer avec d'autres enfants de leur race dans une atmosphère qui ne soit point hostile, et où il y ait autre chose dans l'air qu'une sollicitation constante au reniement de leurs origines.

Cependant ces familles n'entendent pas mourir de si tôt et préparent sans tapage dans l'intimité de leurs foyers, au sein de leur société St-Jean Baptiste vivante et agissante, les jours meilleurs que la Providence n'a jamais refusés à ceux qui luttent et qui prient.

Un médecin patriote

Le président de leur Société nationale, le Dr Beauchemin, apporte depuis nombre d'années à ses compatriotes l'appui d'un patriotisme toujours ardent et toujours en é-

pendant 3 jours avant d'être secourus.

Les Etats-Unis avaient envoyé à sa recherche le garde-côte Bear ayant à son bord un aéroplane qui devait patrouiller la péninsule de l'Alaska et l'Océan Pacifique.

La Baie d'Hudson

Winnipeg—Discours, descriptions oratoires photos, statistiques, tout est mis en oeuvre pour retenir constamment l'attention du public sur le chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Irving C. Nelson voit déjà la population de Winnipeg, dans un avenir tout prochain, atteindre un million et demi, tout le commerce des Etats du centre passer par sa bonne ville, les pêcheries qui depuis 150 ans apportent leurs produits à Boston, New-York et Portland, verser leurs richesses dans les plaines de l'Ouest, etc. C'est l'heure du Manitoba qui sonne, avec ses 380 milles de frontière sur la Baie d'Hudson, où, paraitrait-il la navigation est possible 365 jours par année!.........

Et dire qu'il ne reste plus que 90 milles de chemin de fer à terminer, ainsi que deux ou trois misérables ponts de bois, pour que l'on puisse mordre à belles dents dans cet appétissant morceau de lune.

Certaines descriptions lyriques sont pour le moins fantaisistes. Elles paraissent trop peu vraisemblables pour aider beaucoup la cause de cette route. Puissent-elles seulement forcer les autorités du pays à faire une étude et des recherches décisives sur la question.

Le C. P. R. pousse activement la construction de la ligne de Tisdale

Le C. P. R. n'entend pas laisser languir la construction de son embranchement Tufnell-Tisdale. Une équipe de 300 hommes et 200 paires de chevaux distribués en 12 camps travaillent au terrassement avec trois machines. Il parait que dans quelques jours le travail se poursuivra sans interruption jour et nuit.

Le motif de cette activité fiévreuse semble être que le C. P. R. veut atteindre au plus tôt les champs miniers de Cumberland House, riches en or et en cuivre. On dit que des arrangements ont été faits avec la Corporation minière du Canada qui contrôle la mine Flin Flon.

Cette semaine le C. P. R., a acheté de C. P. Thomas le quart sud-ouest de la section 18, township 47, rang 14, à 14 milles au nord de Tisdale, pour l'emplacement de la station.

Le C. P. R., se trouvera à occuper une position stratégique pour poursuivre sa ligne jusqu'à la Baie d'Hudson lorsque la concurrence et les exigences du traffic ouvriront cette route du nord vers l'Europe.

Tout cela augure un prochain développement d'opérations minières qui transformeraient cette région du nord [illegible]

veil, en même temps que le poids de toute l'influence que lui ont acquise sa science incontestée et son habileté de chirurgien. Son dévouement à la cause nationale inspire confiance et courage aux craintifs et aux faibles; il stimule l'apathie des autres; tandis que sa présence à leur tête constitue le gage le plus assuré que la fierté ne s'endormira pas au coeur de leur population.

L'exemple du Dr Beauchemin est à proposer à plus d'un de nos professionnels dans l'Ouest, qui n'ont gardé de français que le nom, et dont toute la conduite est une prédication d'abdication complète, de lâche aplatissement devant la majorité anglaise, oubliant que l'éducation reçue et la position sociale qu'ils occupent avaient fait d'eux les chefs naturels de notre petit peuple.

Le banquet

Ils étaient venus plus de 150 au banquet magnifique, préparé dans la grande salle de la Baie d'Hudson, sous l'habile surveillance de l'un des nôtres, M. Oscar Paquin.

A part le menu délicieux, le banquet fut agrémenté de plusieurs vieilles chansons canadiennes, enlevées avec entrain par toute l'assistance.

Puis M. le président, dans un joli discours bien senti, laissa éclater sa joie à se retrouver au milieu des siens, réunis en si grand nombre, à sentir leurs coeurs battre du même amour indéfectible pour la langue et la patrie française. Il a dit au nom de tous, leur inébranlable résolution de ne point forfaire à l'honneur, de ne point abandonner l'héritage des aieux.

La Conférence

Le Révérend Père Langlois, O. M. I. se leva ensuite; c'était la conférence impatiemment attendue, que tous ont suivie avec le plus vif intérêt, qu'ils ont bien des fois soulignée de leurs chaleureux applaudissements.

Le conférencier a résumé sa causerie dans ces paroles recueillies jadis, en pleine rue de Calgary, sur les lèvres d'une vaillante patriote: "Je suis chez moi ici, qu'on vienne m'empêcher de rester française".

"Je suis chez moi", c'était l'attestation, confirmée par l'histoire, les textes des traités et les paroles mêmes des pères de la Confédération, que l'unique patrie du Canadien-français, celle où il a le droit et le devoir de vivre en français, est tout le pays qui s'appelle le Canada, est chaque arpent de terre sur lequel flotte le drapeau Canadien.

"Qu'on vienne m'empêcher de rester française", cri d'une âme résolue, que rien ne saurait abattre! Etre français, c'est garder dans son âme et dans sa vie, cette manière particulière de penser, de sentir, de juger, d'aimer et de parler, que nous ont faite nos aïeux et transmise nos parents.

Par quels moyens la conserver intacte dans une ville comme Calgary ? En attendant que les circonstances et leur nombre accru leur assurent la possession d'une église bien à eux et d'écoles où s'enseigne leur langue, le conférencier leur dit que le grand devoir de l'heure présente est de garder, dans le sanctuaire inviolé de leurs maisons, le culte véritable, le culte exclusif de la langue française. Le second moyen proposé consiste dans la lecture en famille, lecture faite par les enfants, d'un journal français bien choisi.

Le conférencier termina en faisant un court tableau des mille occasions qui se présentent de pratiquer presque chaque jour des actes de patriotisme bien compris: correspondance, affiches, en-têtes de lettres etc.

Tour à tour émue ou caressante, vibrante ou indignée, la voix qui nous parlait sut toucher bien des cordes qui semblaient mortes, mais qui n'étaient qu'endormies.

La santé des invités

M. Connely, délégué de la société irlandaise de St-Patrice, répondit à la santé des invités. Il recommanda aux Canadiens de ne pas négliger la culture de leur langue, afin de conserver au Canada la clarté de perception de l'esprit français.

M. J. A. Fortin de Prince-Albert et de passage à Calgary, se fit entendre avec avantage dans quelques morceaux de son répertoire, ainsi que Mme Jules Despins dans une très jolie pièce dite avec beaucoup d'âme.

Mme Rodrigue s'est révélée musicienne accomplie dans "Danse moresque", et surtout dans l'accompagnement des différents morceaux au programme. Jusqu'à M. Guay qui fit preuve d'un beau talent de violoniste.

Puissent d'autres manifestations de ce genre venir assez souvent nous réchauffer le coeur et nous apporter d'aussi fortes leçons de fierté nationale.

UN TÉMOIN

Bureau d'Information Religieuse

Sous ce titre, le "PATRIOTE" publiera des réponses aux questions qui lui seront adressées par ses lecteurs, aux conditions suivantes:

1.—Toutes les lettres posant des questions devront être signées. (Le nom des questionneurs ne sera pas publié.)

2.—Les questions ne devront porter que sur des choses se rapportant à la religion, et être faites dans un but de sincère information.

3.—Les questions devront être claires et aussi précises que possible.

4.—Le journal se réserve le droit de ne pas répondre aux questions oiseuses.

5.—Autant que possible, le journal répondra aux questions dans l'ordre de leur réception; les questionneurs ne seront donc pas découragés si par suite de l'abondance des matières la réponse à leurs questions se trouve différée.

6.—Les questions devront être écrites sur une feuille à part.

L'Evangile

Ch. III. — VISITATION

(S. L., I, 39-56.)

En ces jours, Marie se mit en chemin, et s'en alla en toute hâte au pays des montagnes, vers une ville de Juda (a).

En entrant dans la maison de Zacharie, elle salua Elizabeth. Dès qu'Elizabeth eut entendu la salutation de Marie, l'enfant qu'elle portait tressaillit; ellemême fut remplie de l'Esprit-Saint, et, poussant une vive exclamation, elle s'écria: "Vous êtes bénie entre les femmes, et le Fruit de vos entrailles est béni!......Et d'où me vient que la Mère de mon Sauveur daigne venir jusqu'à moi! Sitôt que la voix de votre salutation est arrivée à mon oreille, l'enfant a tressailli de joie dans mon sein. Ah! vous êtes bienheureuse, vous qui avez cru, car tout ce que le Seigneur vous a dit s'accomplira!"

Marie dit alors:

"Mon âme glorifie le Seigneur.

"Et mon esprit tressaille en Dieu mon Sauveur.

"Parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante.

"Et voici que désormais toutes les générations me proclameront bien heureuse:

"Car celui qui est Puissant a fait en moi de grandes choses:

"Et son Nom est saint:

"Et sa Miséricorde s'étend, d'âge en âge, sur ceux qui le craignent.

"Il a déployé la puissance de son Bras.

"Il a dispersé les superbes qui s'exaltaient dans l'orgueil de leurs pensées.

"Il a renversé les puissants de leur trône, et relevé les humbles.

"Il a comblé de biens les affamés; et, les riches, il les a renvoyés les mains vides.

"Il a relevé Israël, son serviteur.

"Se souvenant aux siècles des siècles, comme il l'avait promis à nos pères, de sa Miséricorde envers Abraham et sa postérité.

Or Marie demeura environ trois mois avec Elizabeth.

NOTES

(a) "Probablement Juttah. Située au midi et à peu de distance d'Hébron, cette ville sacerdotale s'élevait sur le penchant d'une colline, au milieu des montagnes de Juda". —(Abbé Fouard.)

Réponses aux questions

Les ministres anglicans se prévalent du titre de prêtres. Sont-ils vraiment prêtres comme ils le prétendent, au même titre que les prêtres schismatiques?

Non, les ministres anglicans n'ont aucun pouvoir sacerdotal, pour la simple raison qu'ils sont "ordonnés" par des "évêques" qui n'ont eux-mêmes d'autres pouvoirs que ceux qu'ils ont reçus par la sanction royale de leur nomination à un siège épiscopal.

Un catholique du rite latin satisfait-il à l'obligation de la messe du dimanche s'il assiste à une messe célébrée par un prêtre d'un autre rite?

Oui, car la différence de rite n'affecte en aucune façon le Saint Sacrifice.

Lettres au "Patriote"

La Jalousie

Je viens de lire "La Jalousie", d'un Sauvage. C'est un éditorial fantaisiste, difficile à commenter ou à répondre; car ce Sauvage tient la plume comme un sauvage la porte.

Il y a vingt ans les adversaires et ennemis de Bourrassa disaient: Il est jaloux de Laurier. C'était injuste autant que ce le serait de dire Daudet est jaloux de Briand et Maurras de Jonnart.

Jonnart qui ne fut rien
Et pourtant académicien

La jalousie, seule, n'explique pas "pourquoi les factions sont si nombreuses en France et les partis si émiettés".

Au Canada nous avons toujours soutenu et acclamé un **chef honoré** pas toujours honorable. Et actuellement la Province de Québec est la seule de la Confédération où l'unanimité se soit manifestée dans le plébiscite électoral.

Quant à "la plus âpre et la plus stupide jalousie des Canadiens Français contre les Français de France et de Belgique et réciproquement" à mon humble avis ça n'existe pas. Je ne crois pas que les Français et Belges puissent jalouser les Canadiens Français....... et réciproquement.

Le héros, cher aux Canadiens Français et que l'on donne comme modèle à la jeunesse, Dollard des Ormeaux, est né en France.

C'est faire trop d'honneur à l'envie ardente, qu'est la jalousie, en lui concédant qu'elle est la cause, que nous soyons boycottés, lésés, opprimés de toutes manières et de toutes façons".

Pour finir, je vais raconter ce qui se passait dans l'Alberta il y a cinq ans. Une poignée de Canadiens Français et Français trafiquèrent notre société nationale, la St-Jean-Baptiste, pour une société d'origine étrangère, les "Knights of Columbus". Ce groupe était composé de deux éléments: 1o. de gens sincères qui se sont laissés bernés. Ils n'étaient pas traités, mais dans l'erreur; 2o. l'autre élément savait ce qu'il faisait.......il n'était pas jaloux.

Nos divergences d'opinions et nos misères nationales, n'ont pas, généralement, pour point de départ la jalousie.

Mon cher Sauvage, parce que quelques blancs-becs, ici et là, sont jaloux, il ne faudrait pas généraliser. De même que quelques soulards, ici et là, ne rendent pas notre population intempérante.

Vous savez combien je vous aime et malgré ces quelques lignes contre votre "Jalousie" (vous le moins jaloux des hommes) je vous prie de me laisser vous appeler votre admirateur et ami.

Dr Joseph BOULANGER,
Edmonton, Sask., 4 mai, 1924.

Dans les Missions

Chez les Esquimaux de Chesterfield Inlet

Nos lecteurs connaissent depuis longtemps la mission de Chesterfield Inlet dont le directeur, le R. P. Turquetil, O. M. I., les a souvent entretenus. Ils liront avec plaisir ces notes récentes et inédites encore du dévoué missionnaire:

1o. Esprit de prière.— Tous les blancs qui voyagent avec nos Esquimaux nous disent qu'ils ne manquent jamais à leurs prières du matin et du soir, avant et après les repas. Nous les laissons faire, disent-ils, "ils font bien de prier". Oui ils font bien, non seulement ils donnent l'exemple, aux blancs mais font même du zèle, auprès de ces messieurs.

Hier arrivait du Nord, un explorateur danois. "Père, me dit-il, l'Esquimau qui m'accompagne est chrétien, n'est-ce pas?" Non, lui-dis-je, il n'est même pas catéchumène, c'est un brave garçon, je le sais, et il est proche parent d'un de nos chrétiens". Mais il prie tous les matins et tous les soirs, lui, sa femme et son enfant. Durant le voyage sa femme étant tombée malade, il m'a demandé de prier avec eux. Pour lui faire plaisir, bien que je ne sois pas catholique, je l'ai fait, parce que je le croyais chrétien, qu'il se mettait pieusement à genoux, faisait le signe de la Croix et priait bien religieusement.

Ainsi voilà de purs païens, que l'exemple des chrétiens entraîne, et qui en montrent à des blancs civilisés sur le point de religion.

A voir les enfants, nous savons bien que les adultes prient dans leur maison de neige. En visite, l'autre jour, chez le vieux Joseph, je vis la petite Lucie, âgée de trois ans, interrompre ses jeux et faire gravement le signe de la Croix. Qu'y a-t-il? lui demanda sa mère. La cloche, la cloche, balbutia l'enfant. Elle croyait avoir entendu l'Angelus, c'était le couvercle en métal de la pipe du vieux qui frappait comme une clochette lointaine. Et cela me disait que ces gens sont fidèles à l'Angelus.

Le vieux Joseph écrit un journal chaque jour, il note surtout ses impressions à l'église, chaque matin. Voici une rubrique que j'ai lue souvent dans ce cahier intime: Ce matin, Joseph étant bien content d'avoir communié a prié pour les Pères que Jésus a envoyés, pour la femme, ses enfants, son beau-père, puis aussi pour la tribu des Kinipitus pour que Jésus leur donne la foi, etc.

Je dois dire que ceux dont notre bon vieux donnait les noms, i. e. ceux pour lesquels il priait l'an dernier, sont bons chrétiens aujourd'hui.

2o. Esprit de foi.—Un de nos chrétiens, Pierre, malade depuis deux ans, avait les jambes comme nouées ensemble. La paralysie et ses souffrances excitèrent la fausse pitié d'un sorcier qui lui dit: C'est le démon qui se venge sur toi de ce que tu as abandonné la religion de nos aieux pour suivre les blancs. Eh! bien, fit le chrétien, quand même ce serait le démon et qu'il me tordrait tout entier, bras, jambes et tête, je n'oublierai jamais mon baptême.

Quelque temps après, Pierre guérit complètement et voulait venir nous voir, prier pour nous. Or, à la chasse, ses chiens lui échappèrent, il s'élança pour les arrêter, glissa, tomba lourdement sur une grosse pierre, et se cassa la jambe. C'était en décembre dernier, nous recevons la nouvelle aujourd'hui. Le vieux Joseph, son beau-père, ne se trouble nullement. Il n'est pas malade, dit-il; c'est une question de temps tout au plus; il boitera un peu, quand les os auront repris, et il viendra ici au milieu de chrétiens, et avec la sainte communion, tout ira bien.

Au jour de l'An, je donnais de petites étrennes. Un peu de tabac aux adultes, et quelques bonbons aux enfants. A chacun je disais quelques mots de souhait de bonheur. Je demande à une jeune chrétienne d'une vingtaine d'années ce qu'elle désirait avoir. Se rappelant mon sermon, à la grand'messe, elle répondit tout de suite: "Le ciel, demande ça pour moi à Jésus".

3o. Conduite.—Pour la première fois depuis douze ans, une jeune femme est venue à la mission pour me demander d'aller tout de suite à la tente. Elle pleurait à chaudes larmes et ne pouvait parler. J'y vais. Il s'agissait de protéger sa mère contre les importunités d'un païen. Nous avons promis à Monseigneur et au Père de ne plus faire cela, disaient les nouvelles baptisées. J'improvisai un sermon qui fut bref, mais ne donna pas dans le vide mais bien à la face de l'impudent visiteur. Je puis dire que la conduite de nos chrétiens est excellente, et le bon Dieu qui les aide les récompensera de correspondre si bien à sa grâce.

Pendant que j'écris, Marie vient me voir. C'est pour envoyer chez les Blancs, ces papiers-là? —Oui. —Ecris-tu à ceux-là? et elle montre du doigt les portraits du saint Père et de Monseigneur collés au bas de la grande image de saint Pierre. J'écris à Monseigneur, lui dis-je, et le Pape saura combien vous êtes de chrétiens, et comme vous priez bien. Dis leur bonjour pour moi, hein! J'ai été si contente de les connaître. Tous les chrétiens pensent de même, dis-leur bonjour pour nous tous.

Peinture improvisée—L'automne dernier nous avons remis à neuf notre petite chapelle. Les petites statues en plâtre mises en couleurs, l'autel en blanc émail est un petit bijou. Restait la grande statue de Notre-Dame-de-la-Délivrance, il fallait rajeunir la peinture, mais nous n'avions pas de jaune safran pour le manteau extérieur de la Vierge.

Essayer n'est pas tout faire, dit-on, cette fois cela fit tout. Après maints essais, un peu de peinture blanche avec de la teinture d'iode donnait la couleur voulue, mais ne se mélangeait pas, quelques gouttes de térébenthine produisirent le mélange, et un peu de perchlorure de fer lui donna la consistance voulue, et ce fut parfait.

Un dernier trait: jeudi dernier, Angélique, nouvelle baptisée, arrive à 5 heures du soir. Que veux-tu? Est-ce aujourd'hui ou bien demain qu'on ne mange pas de viande? C'est demain, lui dis-je. Elle éclate de rire. Ah— je le savais bien, mon mari a prétendu que c'était aujourd'hui. Nous n'avions pas autre chose qu'un morceau de caribou, alors nous n'avons rien mangé toute la journée, et il faudra recommencer demain. Je vais me dépêcher d'aller souper, en tout cas. Et la voilà partie annoncer à son mari qu'il pouvait manger à son aise. Le plus beau était que son mari, simple catéchumène, n'était pas encore tenu à l'abstinence du vendredi.

Voilà nos gens dépeints, en quelques traits vécus. Je vous en citerai d'autres encore au prochain courrier.

Priez pour nous tous.
A. TURQUETIL

Cartes Professionnelles

DIVERS

Les parents, l'Eglise et l'Etat

teurs du Manitoba

A la convention des instituteurs de langue française du Manitoba que nous mentionnions la semaine dernière un jeune instituteur distingué, M. Antonio de la Margerie a fort bien défini les devoirs de l'instituteur à l'égard des trois autorités dont il relève: les parents, l'Eglise et l'Etat. Voici la partie principale de sa conférence:

Aux parents

Aux parents d'abord, nous voulons dire que nous reconnaissons leur autorité comme la première autorité à l'école. Les enfants, en effet, sont bien leur propriété. Leur plus grand désir—désir fort légitime d'ailleurs, puisqu'il est fondé sur la nature et confirmé par l'ordre divin—leur plus grand désir, dis-je, c'est de se voir revivre dans leurs enfants. Aussi dès le berceau, les voit-on se mettre à l'oeuvre et commencer leur éducation. Un jour vient, cependant, où ils ne peuvent plus suffire à la tâche. Vont-ils pour cela renoncer à leurs légitimes ambitions? Non pas! Ils vont se grouper et fonder une école. Dans cette école, ils placeront un maitre qui devra y poursuivre l'oeuvre d'éducation,—éducation basée sur la foi et l'amour de la race qu'ils auront commencée au foyer.

C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, que nous comprenons les droits des parents et les devoirs des maitres à l'école.

Pour nous, comme instituteurs et institutrices canadiens-français et catholiques, nous voulons nous acquitter de nos obligations envers les pères et les mères canadiens-français qui nous confient leurs enfants en travaillant, en dépit de tous les obstacles, à rendre plus profonde l'empreinte catholique et française que ces enfants ont reçue dans la famille.

Nous voulons faire en sorte que l'amour de la langue, de la foi et des traditions que les petits Canadiens Français apportaient en germe avec eux, le jour de leur arrivée à l'école, grandisse et se fortifie dans l'atmosphère de nos classes et se change en un véritable culte.

A l'Eglise

L'Eglise, gardienne de la foi et de la morale chez les peuples, a aussi des droits à l'école. Par le baptême, elle nous a engendrés à la vie spirituelle et s'est acquis les droits d'une mère sur ses enfants. Aussi, quand elle parle par l'entremise de ses pontifes, le Pape et les évêques, est-il de notre devoir d'écouter ses paroles et de les graver dans nos coeurs.

Comme instituteurs catholiques, en faisant la classe aux petits catholiques, nous avons donc à coeur de suivre les directions et de seconder les vues de nos seigneurs les évêques qui ont charge d'âmes dans la direction de ce ministère si important.

Et cela nous le faisons avec d'autant plus de facilité et d'empressement que, d'une part nous savons que les trois prélats qui veillent sur l'Eglise manitobaine, par leur zèle, leur largeur de vue et leur mérite personnel, jouissent d'une place toute privilégiée dans le coeur de leurs fidèles, et qu'en suivant leurs directions nous sommes certains par conséquent de répondre aux désirs des parents, et que, d'autre part, l'Etat lui-même nous fait un devoir strict d'inculquer dans l'esprit de nos élèves: (a) l'amour et la crainte de Dieu; (b) le respect dû à son saint nom; (c) la soumission à ses commandements.

A l'Etat

Nous reconnaissons aussi à l'Etat le droit de s'occuper de l'éducation de la jeunesse en autant que cela peut contribuer au bien commun. Nous lui reconnaissons le droit de nous demander, par exemple, de lui préparer d'honnêtes citoyens et d'ardents patriotes.

D'une façon générale nous avons conscience de remplir une bonne partie de nos obligations vis-à-vis de l'Etat en obéissant aux désirs des parents et de l'Eglise, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

D'une façon plus particulière, cependant, nous croyons que nous devons à l'Etat de développer chez les jeunes l'amour et la pratique des trois vertus sur lesquelles repose tout l'ordre social, la charité, la justice et la vérité.

Ce devoir nous semble d'autant plus rigoureux et plus pressant que nous vivons ici, au Manitoba, dans une agglomération de peuples différant les uns des autres par leurs moeurs, leur langue et leur caractère ethnique.

Comment raisonnablement espérer faire régner l'union et la concorde entre peuples, sans la pratique constante de ces trois vertus!

Il va sans dire que c'est surtout en enseignant l'histoire que nous serons amenés à parler de l'obligation pour toute société qui veut vivre et progresser de s'appuyer sur la charité, la justice et la vérité.

Nous n'hésiterons donc pas à corriger pour nos élèves ces inexactitudes—pour ne pas employer un terme plus fort—qu'on ne trouve que trop souvent dans nos manuels, et à souligner les résultats néfastes des grandes injustices de l'histoire.

Par ailleurs, nous ne manquerons pas non plus de mettre sous les yeux de nos élèves, et d'une façon plus vivante encore, les paroles et les actes de ces patriotes au coeur noble et aux vues larges qui ont l'intelligence de l'histoire—tel, par exemple l'acte de courage de cet Anglo-protestant, le professeur Burt, de l'Université d'Edmonton, qui, dans une toute récente conférence sur le fanatisme canadien, aborde avec franchise le problème des deux races au Canada et sait tirer de cette étude des conclusions qu'inspirent la justice et la vérité.

Somme toute, Mesdames et Messieurs, le but que nous poursuivons à l'école c'est de développer les enfants que vous nous confiez, de faire d'eux les Canadiens Français les plus accomplis qu'on puisse imaginer, mais pas autre chose que des Canadiens Français.

De cette façon nous nous acquitterons de nos devoirs envers les parents qui revivront dans leurs enfants, nous nous acquitterons aussi de nos devoirs envers l'Eglise et l'Etat, puisqu'on ne conçoit pas un Canadien Français accompli qui ne soit en même temps bon chrétien et bon patriote.

Et pour relever notre courage aux jours d'épreuve comme pour le stimuler aux jours d'espoir, nous voulons prendre pour exemple cet ardent patriote, Mgr Langevin, qui fut aussi le grand défenseur de l'école, et garder dans nos coeurs, en la faisant nôtre sa belle devise: "Depositum custodi".

LES NOUVELLES
CHEZ NOUS ET AILLEURS

Réunion de la Société Royale à Québec

Québec.—La prochaine réunion de la Société Royale du Canada, aura lieu les 19, 20, 21 et 22 mai prochains, à Québec. Les séances seront tenues aux édifices du parlement, et à l'Université Laval, salle des promotions. Le conseil général se réunira au Château Frontenac.

Les séances sont sous la présidence de l'hon. sénateur Thomas Chapais.

Voici les travaux qui seront présentés par la section française:

"Dans la province de Québec" par le chanoine Emile Chartier—"Usage et commerce des boissons sous le régime français, 1632-1760", par Mgr Amédée Gosselin, M. S. C. R. "Les lettres de naturalité sous le régime français", par Pierre Georges Roy. "La capitulation de Québec (18 septembre 1759)" par M. l'abbé Ivanhoe Caron. "Quelques légendes du Nord-Ouest", par M. le juge L. A. Prud'homme. "Louis Bourgades (1764-1835)", par M. F. J. Audet. "Le Canada de 1790", par M. l'abbe Lionel Groulx. "Autour d'un bouquin anglais écrit en pleine guerre de sept ans", par M. Léon Gérin. "Louis Couillard, sieur de Lespinay", par M. l'abbé Azarie Couillard-Després. "Essai biographique d'Etienne Parent", par M. l'abbé Camille Roy. "Le troisième centenaire de Mgr de Laval, en France", par M. l'abbé Elie Auclair. "Le tremblement de terre de 1663 et la Mère Catherine de Saint-Augustin", par Mgr D. Gosselin, "Notre droit ecclésiastique sous le régime français", par M. le chanoine Emile Chartier. "La Société Royale du Canada (première section), par M. Pierre Georges Roy. "Silhouettes parlementaires à Westminster et au Palais-Bourbon", par M. Rodolphe Lemieux. "Jours d'autrefois à Ottawa", par Alfred DeCelles, fils, présenté par M. Rodolphe Lemieux. "La propriété littéraire et artistique", par M. Antonio Perrault. "Les idées pédagogiques de la Vénérable Marguerite Bourgeois", par M. C. J. Magnan. "La ceinture fléchée, chef-d'oeuvre de l'industrie domestique du Canada", par M. E. Z. Massicotte.

"Poèmes du pays", par M. Albert Lozeau. Ces poésies, communiquées à la Société par l'auteur, l'avant-veille de sa mort, et les dernières de son oeuvre, sont au nombre de huit: Lumière printanière, Renouveau, le Lac Saint-Louis, Au bois, le Pont, Elévation, Au bord de l'eau, et des Arbres. "L'avènement littéraire du Canada français", par M. Victor Morin. "Les déviations de l'art", par Mgr L. A. Paquette. "A propos du tricentenaire de Pascal: la pression atmosphérique", par M. l'abbé Henri Simard.

Une explication des aurores boréales

Paris.—Un savant suédois, M. Louis Végard, dont M. Deslandres a présenté récemment une note fort intéressante à l'Académie des sciences, a réussi à reproduire dans son laboratoire les radiations vert-jaune caractéristiques des aurores boéales. Ce qu'il a fait, sans doute, autres pourront le faire; mais l'intérêt des expériences du savant suéréales. Ce qu'il a fait, sans doute, d'autres pourront le faire; mais l'intérêt des expériences du savant suédois n'est pas là, il est dans la constatation que les radiations en question sont le résultat de l'action des rayons cathodiques solaires sur l'azote solidifié. Il s'en suit donc que les hautes couches de l'atmosphère sont constituées non, comme on l'admettait communément, par de l'hydrogène et du gaz hélium, mais par de l'oxygène et de l'azote condensés en cristaux neigeux par le froid intense qui règne dans ces régions.

Après la catastrophe du Japon

Tokio.—La capitale japonaise, dans les quartiers détruits par la dernière catastrophe, a repris sa vie normale, et les baraquements provisoires, s'ils n'offrent pour la plupart, avec leurs planches nues plus ou moins bien jointes, qu'un abri à peine suffisant contre les intempéries de la saison, donnent néanmoins, avec la variété des marchandises qui en débordent, la population grouillante qui circule alentour, l'idée d'une capitale qui veut ressusciter. Cet ensemble de maisons basses, avec leurs enseignes bariolées et, çà et là, des essais décoratifs qui s'affichent un peu plus haut, rappelle approximativement l'aspect de Tokio il y a un an. Il en est de même pour Yokohama, sauf que la reconstruction y est plus lente et que certains quartiers n'offrent aux regards, tout comme aux premiers jours de septembre dernier, que le revêtement e leurs ruines.

Cependant, les plans pour la reconstruction de Tokio et de Yokohama s'élaborent en des commissions dont les projets se mêlent et se heurtent dans le chaos qui précède les grandes créations. Le problème est surtout de parer aux dangers d'incendie, consécutifs ou non aux tremblements de terre, et de ménager aux sinistrés, en cas de désastre, les meilleurs moyens d'y échapper. Pour cela, en dehors des grandes artères, on prévoit des squares, des boulevards le long du fleuve Sumida, des canaux élargis et divers règlements pour les constructions.

L'Italie a bouclé son budget

Rome.—L'Italie est le second pays européen à équilibrer son budget, l'Angleterre ayant été le premier. Grâce à la politique stricte d'économie inaugurée par le régime Mussolini l'Italie promet ayant quelques années de donner l'essor à un réveil économique du sud de l'Europe.

En congédiant un grand nombre de fonctionnaires et en rognant le budget des différents ministères Mussolini a mis sa popularité en danger mais il est parvenu à éviter un échec.

Le chancelier Marx en faveur du rapport

Dusseldorf.—Le chancelier, Dr Wilhelm Marx, dans un discours électoral, a fait un vigoureux plaidoyer en faveur de l'exécution du programme des réparations adopté par les experts. Ce sera dit-il, la réconciliation entre la France et l'Allemagne, et la meilleure sauvegarde des intérêts des deux pays.

L'Allemagne n'a pas l'intention d'entrer dans la ligue des Nations, tant que cette ligue ne mettra pas tout le monde sur un pied d'égalité.

Quant au rapport des experts, le chancelier déclare que tous les articles devront être mis en force comme parties intégrantes, pour que l'Allemagne y adhère; que par conséquent la république allemande devra reprendre la charge économique et financière des pays occupés.

Victimes de l'alcool

Paris.—La Ligue nationale contre l'alcoolisme a fait les remarques suivantes:

"En Suisse, pays relativement sobre, on constate que la mortalité par la tuberculose parmi 1,000 adultes entre 30 et 39 ans est de 5.8, mais qu'elle est de 42.50 pour 1,000 cabaretiers".

"En France, la tuberculose, qui tue 7.30 adultes mâles dans l'ensemble de la population, en tue 14,10 parmi les cabaretiers".

Dans la troupe des clients se renouvelle, mais le cabaretier est toujours sur la brèche où l'alcool exerce ses terribles ravages.

La terre tremble en Angleterre

Londres.—Des secousses sismiques égales en intensité à celles qui se sont produites dans les carrières de de charbon de Derbyshire le 4 avril ont été enregistrées pendant sept minutes par le sismographe de l'observatoire de West Bromwich. On croit que le centre de la perturbation a été environ quarante milles de l'observatoire.

Les poissons d'une rivière empoisonnée

Paris.—De Marseille on signale qu'à la suite de déversements considérables de matières nocives de produits chimiques dans la rivière Gardon les eaux ont charrié pendant quinze heures plusieurs milliers de kilos de poissons empoisonnés. Sur 40 kilomètres on a vu des truites mortes de 4 à 5 kilos, des barbeaux, des brochets, etc.

Le danger pourrait être grand au point de vue hygiénique, Nîmes, Beaucaire et autres grands centres s'alimentant en eau potable dans le Gardon.

Cette invention pour capter les rayons du soleil

Le Patriote a mentionné déjà qu'un jeune inventeur de Californie, Marcel Moreau, a réussi à perfectionner un appareil destiné à recueillir et utiliser de façon pratique la chaleur du soleil.

Voici de nouveaux détails sur cette invention.

L'appareil est si simple qu'on ne peut comprendre comment il n'a pas été imaginé plus tôt.

L'engin solaire est composé de 23 lentilles grossissantes et de 23 miroirs, ces derniers projetant les rayons du soleil sur les lentilles qui sont toutes concentrées vers un même point.

Un morceau de brique ordinaire inséré dans l'engin fondit en une seconde, formant une sorte de porcelaine. Et cependant, lorsque cette expérience eut lieu, le soleil était partiellement obscurci par les nuages et du brouillard.

Un petit diamant fut réduit en fumée en quatre ou cinq secondes après avoir été exposé aux rayons du soleil. Le diamant est du carbone pur fusible à plus de 3,000 degrés Fahrenheit.

Un creuset de charbon est utilisé pour contenir le métal ou autre matière servant aux expériences. Ce charbon est graduellement consumé par les rayons du soleil et s'émiette, mais l'objet qu'il contient est fondu ou évaporé bien avant.

Aucune substance n'a encore été trouvée pour résister aussi efficacement à la chaleur terrible dégagée de l'engin solaire, dit M. Moreau.

BEVUES



A EVITER

Avant que les lettres puissent être oblitérées à la machine au bureau de poste, elles doivent toutes être arrangées, les adresses et les timbres dans le même sens. Les lettres que l'on dépose à la poste en grandes quantités devraient être mises ainsi en paquets et attachées. Ce serait autant de moins à faire et elles seraient expédiées plus tôt.

LES NOUVELLES
CHEZ NOUS ET AILLEURS

Les Mennonites de Hague s'en vont

Hague, Sask.—150 Mennonites de Hague et des environs vont partir le 4 juin pour aller s'établir dans la province de Durango, Mexique.

D'autres colonies de Mennonites de la Saskatchewan et du Manitoba sont déjà partis pour ce pays. Ils emmènent tout leur roulant qui remplit 15 chars de marchandises.

-:*:-

L'avance de l'heure à Montréal

Montréal.—Le conseil de ville de Montréal, par un vote assez serré, de 16 contre 18, décide d'adopter encore, pour cette année, le régime de l'heure avancée, entre le 18 mai et le 28 septembre. Décidément, la prétendue réforme, qui consiste à détraquer arbitrairement nos horloges, pour se donner l'illusion que l'on continue de se lever tard, perd de plus en plus de son emprise.

-:*:-

La commission canadienne pour la canalisation du St-Laurent

Ottawa.—Le comité d'aviseurs nationaux pour le projet de canalisation du St-Laurent, ainsi que les représentants canadiens au bureau conjoint d'ingénieurs des Etats-Unis et du Canada pour le même projet, viennent d'être nommés par l'hon. McKenzie King.

L'hon. G. P. Graham présidera le comité des aviseurs composé de Thomas Ahearn, Ottawa; W. E. Foster, St-Jean N.-B.; Beaudry Leman, Montréal; Clifford Sifton, Toronto; E. D. Martin, Winnipeg; Dr W. L. MacDougall, Montréal; le major-général Stewart, Vancouver; l'hon. Adélard Turgeon, Québec.

Les trois ingénieurs canadiens sont: D. W. McLachlan du département des chemins de fer; O. O. Lefebvre de Montréal; le brig.-général Mitchell de Toronto.

-:*:-

La confession d'un meurtrier

Welland, Ont.—En montant sur l'échafaud, Albert Camfield, accusé de meurtre, a confessé son crime. Il a déclaré que c'est l'ivrognerie et l'immoralité qui l'ont conduit là. Il ajouta que s'il ne s'était pas éloigné des pratiques religieuses, il aurait eu la force de surmonter les tentations.

Orphelin de père, il était venu d'Angleterre il y a 20 ans avec d'autres enfants. Il aurait voulu cette année faire venir sa mère et il l'appela souvent dans sa prison.

Puisse l'exemple de ce pauvre condamné à mort inspirer de salutaires réflexions aux jeunes gens qui s'engagent dans la voie de perdition !

-:*:-

Le record d'une Américaine

Washington.— Divorcée, remariée, condamnée à deux mois de prison, et tout cela en 24 heures de temps, tel est le record établi par Mme Ivory Merryman, du nom de son dernier mari, car elle en a déjà eu cinq. Son emprisonnement a été motivé par une brèche, comme ils disent en anglais, faite à la loi de tempérance des Etats-Unis. Une lune de miel sous les verrous, il ne manquait plus que cela à la renommée de cette Américaine "up to date".

Tempête sur le lac Supérieur

Duluth.—Une violente tempête de plus de 4 jours a mis en danger plus de 13 vaisseaux sur le lac Supérieur. A l'entrée du lac, ils se sont trouvé pris dans la glace, sans pouvoir être secourus, pendant que des monceaux de glace poussés par un vent de 46 milles à l'heure venaient s'abattre contre leurs flancs. Le Huronic avec 12 passagers et 52 hommes d'équipage était au nombre des vaisseaux prisonniers.

-:*:-

La population de Winnipeg a beaucoup diminué

Winnipeg.—La population de Winnipeg qui était de 221,889 en 1914 n'est plus maintenant que de 194,850 d'après le dernier recensement municipal.

La population a même tombé à 192,000 en 1920. Elle fut les années suivantes comme suit: 196,947 en 1921, 199,129 en 1922 et 199,300 en 1923.

La diminution a été d'un peu plus de 28,000 depuis 1914.

-:*:-

Presque un demi million de pertes par semaines

Toronto.—Les pertes par incendies, au Canada, pour la semaine se terminant le 30 avril, sont estimés à $429,000; elles étaient de $352,000 la semaine dernière et de $384,200 la semaine correspondante de l'année dernière.

-:*:-

Les dépôts d'argile de la Sask.

Montréal.—Le major C. G. Ommaney, ingénieur à l'emploi du Pacifique Canadien, après une inspection des dépôts d'argile dans la Saskatchewan, a fait un rapport des plus favorables. Il dit que ces dépôts, déjà un peu exploités en quelques endroits, le seront beaucoup plus tard, et au grand avantage de la province, car ils sont de qualité supérieure. Il y voit la possibilité de créer des usines de porcelaine et de poterie qui rivaliseraient avec celles établies n'importe où ailleurs.

-:*:-

Les dépôts de bitume du Nord de l'Alberta

Edmonton.—Une couche de sable bitumineux de 150 à 200 pieds d'épaisseur s'étend sur une distance de 3 milles le long de la rivière Athabasca, dans l'Alberta septentrionale. Attiré à la surface par le soleil, le bitume s'écoule dans des bassins. On trouve çà et là de ces dépôts, depuis le 57ème degré de latitude jusqu'au delà du cercle arctique. La superficie imprégnée de ces bitumes est peut-être de 10,000 milles carrés: c'est le dépôt le plus vaste qui existe de ces matières asphaltiques solides.

-:*:-

Chauffage central pour Winnipeg

Winnipeg.—La ville est à installer dans le centre de la ville un système commun de chauffage et les contrats assurent, à date, des revenus de $50,000 par année. Ce système de distribution de la chaleur coûtera environ $350,000 et sera prêt pour le 26 mai.

-:*:-

Un syndicat anglais achète les terres des Mennonites

Winnipeg.—Un syndicat anglais vient de se porter acquéreur, au prix de $1,600,000, de 60,000 acres des terres délaissées par les Mennonites, dans la région de Wingler. Il paie $800,000 comptant, et pour la balance, fournit aux Mennonites émigrants 130,000 de terrains à pâturage, au Mexique.

-:*:-

Politique libre-échangiste en Angleterre

Londres.—Le tarif ouvertement libre-échange que le gouvernement Macdonald propose à l'Angleterre semble devoir ramener au ministère travailliste le bon vouloir des libéraux, qui menaçaient de le bouder. Par contre, les conservateurs, l'ex-Chancelier Horne en tête, attaquent à fond ce budget, et Horne affirme qu'il fera s'écrouler l'Empire: à quoi J. H. Thomas, goguenard, riposte que les tories n'en sont pas les seuls gardiens.

-:*:-

Pas de représentation proportionnelle en Angleterre

Londres.—La Chambre des Communes a rejeté par un vote de 238 contre 144 le bill de la représentation proportionnelle présenté par les libéraux.

La duchesse d'Atholl, en proposant le rejet du bill, a déclaré que ce dernier, s'il devenait loi, aurait pour effet de faire perdre aux députés le contrat avec leurs constituants; et qu'il constituerait un obstacle aux candidatures féminines, en même temps qu'il diminuerait la représentation des campagnes, éventualité fort redoutée dans certaines parties de l'Ecosse.

-:*:-

Les Esquimaux n'aiment pas le "jazz"

Arctic Ice.—A neuf degrés du pôle nord, les Esquimaux ont l'avantage d'entendre du gramophone au camp de l'explorateur Donald B. MacMillan. Mais chose curieuse: le "jazz" leur déplait souverainement et les fait s'éloigner, tandis qu'ils s'attardent des heures à écouter la musique classique. La "rapsodie hongroise" de Liszt, "La Paloma", des extraits de Saint-Saëns sont leurs morceaux favoris.

-:*:-

Le blé d'hiver aux Etats-Unis

Washington.—On estime déjà aux Etats-Unis la production de blé d'hiver à 553,013,000 minots, soit 3.6 pour cent de moins que l'an dernier. Il y a 2,624,000 acres de moins en emblavures que l'an dernier.

-:*:-

Les hotels du C. N. ne font pas leurs dépenses

Ottawa.—D'après un rapport présenté par l'hon. George P. Graham, les dix hôtels du chemin de fer National ont eu l'an dernier un déficit total de $175,475. L'hôtel Fort Garry, de Winnipeg, eut à lui seul un déficit de $140,416; le Château Laurier d'Ottawa a eu un surplus.

-:*:-

Mgr Freri P. A. élévé à l'épiscopat

Rome.—En raison de ses longues années de service comme directeur de la Propagande de la Foi aux Etats-Unis, le Saint-Père a élevé Mgr Joseph Fréri à la dignité épiscopale avec le titre d'évêque titulaire de Constance.

Mgr Fréri est natif de Saint-Etienne (Loire). Il partit comme missionnaire pour l'Arizona (Etats-Unis) il y a plus de trente ans. En 1900, il fut chargé d'organiser l'Oeuvre de la Propagation de la foi dans la grande République de l'Amérique du Nord et il a passé aux développements qu'elle a pris dans ce pays.

-:*:-

Association internationale de gardes-malades

Milwaukee.—On complètera cet été, sous les auspices de l'Association des Hôpitaux catholiques des Etats-Unis et du Canada, les préparatifs pour la fondation d'une Association internationale de Gardes-Malades catholiques. Des réunions, dans ce but, seront tenues immédiatement après le Congrès bi-annuel de l'Association américaine des Gardes-Malades qui aura lieu à Détroit du 16 au 20 juin 1924.

-:*:-

L'expulsion des chrétiens continue en Turquie

Beyrouth.—Les expulsions des chrétiens par les Turcs continuent: du 15 février au 15 avril près de 3,000 chrétiens sont arrivés en Syrie, venant de la région d'Ourfa. Ces réfugiés sont dans un dénuement absolu.

Ces expulsions ne constituent pas des mesures nouvelles, car, depuis 1919, 85,000 chrétiens se sont réfugiés en Syrie.

-:*:-

La morgue anglaise cause des complications

Manille.—Deux citoyens britanniques, en refusant à deux Philippins le droit de s'asseoir à leur table, ont déchaîné des complications internationales. Le consul général d'Angleterre à Manille a admis qu'il se préparait à protester auprès du du gouvernement général des Philippines contre le traitement infligé à ses nationaux par les Philippins furieux de l'affront fait à leur race.

Le gouvernement d'Iloilo, où l'incident s'est produit, dit, dans son rapport sur l'affaire, qu'une rixe suivit le refus des Anglais de partager leur table, et que, seule l'intervention du chef de police les empêcha d'être lynchés.

-:*:-

CALGARY.—Une grosse compagnie de meuniers d'Angleterre qui construit un élévateur de deux millions à Vancouver, est en négociation avec l'Alberta Flour Mills et la compagnie Alberta Pacific Grain pour l'acquisition de leur commerce au prix de $6,500,000.

LES NOUVELLES EN QUELQUES LIGNES

REGINA.—Hier, a eu lieu ici, à la suggestion de M. George Edwards, président de l'Association des Grain Growers, une conférence économique, dans le but de promouvoir la bonne entente entre toutes les classes de notre société.

REGINA.—Le gérant de l'élévateur de la Central Grain à Herbert, Sask., Jacob A. Derkson, a été condamné à 5 ans de pénitencier. Il a été trouvé coupable de 15 accusations de faux et d'avoir mis le feu à l'établissement dont il avait charge, la veille du jour où l'inspecteur de la compagnie devait arriver.

BRIERCREST, SASK.—Un petit garçon de 10 ans, Myron Wengel, est tombé de la semeuse lorsque ses chevaux prirent peur. La semeuse lui passa sur le corps. Transporté aussitôt à l'hôpital de Moose-Jaw, sa condition est critique.

ROSTHERN, SASK.— Les commissaires d'école du village ont réduit les salaires d'instituteurs à $1.000 par année; mais ils ont conservé le concierge à $1200. Résultat: plusieurs instituteurs ont posé leur candidature au poste de concierge.

ROSTHERN, SASK.—Tous les habitants du district de Fish Creek, où a été commis le crime, ont signé la requête demandant la commutation de la peine de mort de la malheureuse Mme Tracz, convaincue du meurtre de son mari. Le jour de l'exécution approche: et l'on ignore si le gouvernement va laisser la justice suivre son cours.

ALLAN, SASK.—Vingt-sept bestiaux ont été tués, dans un déraillement d'un train de marchandises, entre Allan et Telma. Un rail s'est brisé et neuf wagons se sont empilés les uns les autres.

PRAIRIEDALE, SASK.—Un grand feu de prairie dans le district de Prairiedale, poussé par un vent violent a tout rasé sur une longueur de 18 milles et une grande largeur. Plusieurs graineries ont été brulées et quelques milliers de minots de grain.

YORKTON.—Le conseil municipal a décidé de distribuer aux citoyens 500 petits arbres, composés d'ormes et de quelques frênes, qui seront plantés le long du boulevard.

YORKTON, SASK.—A. H. Stenen est revenu de la Californie en auto, en 15 jours de voyage, sansle moindre petit accident à son Chevrolet Baby Grand. Il a trouvé les chemins en parfaite condition.

Edmonton.—La vente des permis de bière est ouverte en Alberta depuis quelques jours.

DRUMHELLER, ALTA.—Les chevaux qu'il conduisait prirent le mors aux dents, et James A. Hazlett, âgé de 43 ans, employé de ferme, fut tué par la semeuse qui lui passa sur le corps. Il laissé une épouse et quatre enfants.

BLAINE LAKE.— John Simpson était à réparer le devant de sa semeuse, quand ses chevaux avancèrent et lui firent passer la machine sur la tête. Sa vie a été en danger pendant quelque temps, mais il prend mieux et on espère lui sauver la vie.

QUEBEC.—Le couvent de St-Augustin de Portneuf et deux maisons ont été détruits par un incendie qui a menacé d'atteindre l'église. Les pompiers de Québec sont venus au secours.

OTTAWA.—Le gouverneur général Byng a reçu une ovation lors de son discours à la convention annuelle de l'Association des amputés. On y constitua un comité pour demander au gouvernement de rendre permanent le taux actuel des pensions, avec le bonus en plus pour les vétérans invalides.

VANCOUVER.—Tout prochainement, on va se mettre à construire, aux rives de la rivière Fraser, à New-Westminster, C. A., un entrepot à grains (élévateur) de dimensions considérables, et du coût d'un million de piastres.

QUEBEC.—Mgr Decelles, évêque élu de St-Hyacinthe, a reçu le grade de docteur en théologie. M. l'abbé Arthur Lacasse, de Lotbinière, a été fait docteur ès lettres. M. J. E. Grégoire devient professeur de droit à l'Université Laval et M. l'abbé Grégoire professeur d'histoire naturelle.

QUEBEC.—Mme Thomas Dufour, 37 ans, et sa brue, Fernande Dufour, 20 ans, ont été tués dans le comté de L'Islet, lorsque l'express maritime frappa leur auto.

TROISIEME EXCURSION ANNUELLE A LA COTE

Trains spécial de Winnipeg Arrêts aux différents endroits d'intérêt

Organisée par les excursionnistes

Cette excursion d'un grand intérêt pour ceux qui sont en vacances et d'une grande portée éducative pour l'étudiant et le professeur offre une occasion unique de visiter les Montagnes Rocheuses, le Parc National Jasper et la Côte du Pacifique.

Le train spécial pour cette excursion comprend équipement complet de Wagons-lits, wagons-réfectoire, poste de radio, et quittera Winnipeg le 2 juillet. Après arrêts à plusieurs points d'intérêt, le train arrivera à Prince-Rupert le 7 juillet. A ce dernier endroit, les excursionnistes s'embarqueront sur l'un des palais flottants du service du Canadien National pour une croisière de 550 milles à travers la fameuse "Passe Intérieure" jusqu'à Vancouver.

Bien que l'excursion se termine à Vancouver, ceux qui veulent avoir leur billet jusqu'à Victoria pourront l'obtenir sans frais additionnels. Tous les agents locaux du Canadien National se feront un plaisir de donner les renseignements complets concernant cette excursion, pour ce qui regarde le prix, le choix des routes, le retour, etc.

Musardises

Le geste du Christ

(Bluette)

Leur histoire était celle des éternels incompris........Ils s'étaient peu connus avant le mariage, ils avaient cru s'aimer profondément........Mais avec leurs illusions devait s'effondrer leur amour.

Annette avait vingt ans, Robert en comptait vingt-trois.

Ils entrevoyaient tous deux une longue vie, une vie lamentable de haine, et ils voulaient en finir.....

Depuis un mois, ils n'avaient échangé une parole et ce premier mai devait emmener la rupture suprême.......

A côté de l'alcôve où dormaient dans une atmosphère de rêve leurs deux enfants, Antoinette et Rodolphe, ils avaient eu un long, et pénible entretien dont les derniers mots sonnaient comme un glas, le glas de leur bonheur défunt.

—Alors ma femme, tu veux divorcer ?

—Oui, c'est le seul moyen pour refaire ma vie !

—C'est bien, nous irons voir l'avocat demain! Et le lendemain avant l'aube, à l'insu l'un de l'autre, ils étaient allés embrasser leurs pauvres petits. Lui avait effleuré d'un baiser plus tendre les beaux cils de sa blonde Antoinette, et elle avait caressé plus gentiment le grand front insoucieux de son beau Rodolphe.

Mais leurs coeurs aveuglés pour la discorde n'avaient pas su comprendre l'ardent appel de ce berceau où dormaient dans une même étreinte cette fillette d'une année à peine et ce petit homme qui venait d'avoir deux ans.

Les menottes menues de ces petits chérubins se tenaient mollement, les souffles ténus de leurs bouches se mêlaient, les boucles de leurs cheveux s'entrelaçaient et leurs pouls battaient à l'unisson comme s'il n'y avait eu qu'un seul coeur sous la blanche couverture. Quelle vision d'apaisement vaine !.......

Et maintenant Annette et Robert descendaient par l'étroit sentier qui encercle le village et descend entre deux collines vers la grande ville. Robert marchait tête basse et profondément songeur, il marquait le pas en frappant le sol de sa canne.

Annette le suivait à peu de distance en trottinant vitement, en reniflant comme si elle pleurait. Ils avaient l'air de suivre un convoi funèbre invisible, ils conduisaient le deuil de leur amour. Ils allaient ainsi depuis deux heures dans les ténèbres du matin, et l'aube s'annonçait à peine au ciel. Robert tourna le tête et vit sa femme qui le suivait d'un pas décidé. Il s'arrêta pour lui donner un instant de répit.

—Tu es fatiguée, Annette ?

—Non, mais je suis bien aise de te dire encore un mot à propos des petits.

—Ah ?

—Oui, j'exigerais qu'on me les donne.

—Tu sais ce que nous avons stipulé; tu demandes la séparation, soit, mais moi j'aurai les enfants.

—Mais non, tu es fou, pas un juge humain ne me les arrachera, je suis leur mère, je les garderai tous les deux.

—Tu n'as pas de conditions à faire, je t'ai dit pourquoi. Ne recommençons pas nos histoires ! c'en est assez allons !

Puis ils reprirent leur chemin, tristes........

—Tu ne les auras pas, grommelait Robert, non, non, jamais ! Ils sont à moi. Je les aime trop. Il n'y a pas de vie pour moi sans eux.

Annette pleurait de dépit, elle pleurait ses meilleures larmes........

Ils traversèrent les villages de Boisjoli et de Riverside. Le soleil se laissait deviner au fond de l'horizon et les coqs l'annonçaient bruyamment. La vie renaissait dans les petites maisons blanches, les restaurants et les fermes. A deux milles de Riverside Robert s'arrêta, il ne savait plus quel chemin prendre. Il y en avait quatre et lui qui n'était pas descendu en ville depuis son mariage en avait connu deux seulement. Il voulut consulter sa femme.

—Dis donc Annette, par où doit-on aller?

—Tu dois le savoir, puisque c'est ici, m'a-t-on dit, que tu venais rencontrer tes autres femmes! Robert blêmit, il faillit lever sa canne..... mais il aperçut le calvaire, le grand calvaire en bois d'épinette, avec son beau Christ en pierre.

Annette s'assit là, écrasée de fatigue et de peine, s'appuyant contre la croix solide.

—Oui, reprit-elle tu devrais le savoir, si tu avais le souvenir de ton coeur. C'est par là que tu venais, il y a trois ans à peine, et c'est d'ici que je guettais ta venue. Aux pieds de ce calvaire, à l'entrée du chemin qui va en ville, tu me demandas ma main. Mais ce temps est loin, loin......loin......même, a-t-il jamais été ? nous sommes-nous vraiment aimés ?

Robert se souvenait maintenant de ce calvaire, du rendez-vous, des phases de son fragile amour.

Annette en ce temps-là avait été pieuse, elle avait prié longuement et Robert lui avait dit en ce Dimanche de leurs fiançailles aux pieds du calvaire: "Vois-tu la main du Christ qui nous désigne notre voie, son doigt qui nous indique le village de nos pères, allons-y, vivons-y, le bonheur nous attend là-bas!".......

Et ils étaient partis, croyant tous deux à l'amour.......

Désemparé, écrasé par l'émotion que lui causait ce touchant souvenir, Robert se laissa choir à côté d'Annette, et pour la première fois, son coeur trop fier, éclata en sanglots........

Et, longuement ils pleurèrent ainsi aux pieds du calvaire.

Les larmes sont parfois un germe de résurrection pour l'amour......

—Dis, Robert, gémit Annette, si nous essayions encore une fois ? Il n'y a pas que nous, il y a aussi les petits. Il se réveillent peut-être en ce moment et nous appellent en pleurant ?

—Annette, peux-tu m'aimer encore ? Veux-tu n'être plus jalouse ? Je te le jure Annette chérie, aussi vrai que ce calvaire existe, mon coeur jamais n'aima ailleurs, que là où tu étais, toi et nos chers enfants. Nous recommencerons notre vie, si tu veux ne plus écouter ces langues d'enfer qui me calomnient, si tu peux croire à mes larmes.........

Doucement Annette laissa tomber sa tête brune sur le coeur de son douloureux ami et dans un long baiser leurs âmes scellèrent le pardon........

Le soleil de mai auréolait la tête du Christ et les oiseaux entonnaient leur joyeuse musique.

Annette et Robert fixèrent sur le Rédempteur des yeux baignés de larmes et ils virent sa main toujours tendue vers le village où Rodolphe et Antoinette les attendaient.

Ils comprirent le geste de cette main ensanglantée et reprirent en silence leur marche vers le devoir.

L'ombre de la croix les suivit comme une sauvegarde sainte.

Jules MUSARD

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST

PONTEIX, Sask.

—Dimanche soir, le cercle dramatique de Willow Bunch est venu, après une course de 125 milles, nous donner une comédie intitulée: "Les vivacités du Capitaine Tic." Ils nous ont donné aussi une saynète dernier cri.

Chaque monteur de pièce a son poulain qu'il soigne et auquel il fait courir des petits galops d'essai. Le Dr. Lavallée a de bons acteurs, capables de se faire valoir dans plusieurs genres, mais son Célestin Magis devrait être mis sans doute hors de course.

Il y a peu d'intrigue dans cette comédie et le trop cru avait été évincé, ce qui n'a pas empêché les spectateurs, pendant quelques heures à rire à gorge déployée.

Une chose que n'indiquait pas le programme, c'est la réception royale que leur fit cette bordée de neige qui dura deux jours pleins.

Nous comptons que le Dr Lavallée nous ramènera bientôt ses acteurs, avec une pièce sérieuse, forte, profonde, humaine et qu'il délaissera le comique "amuseur" qui n'instruit pas et glorifie souvent le terre à terre.

—M. le curé Lemieux a pris, pour principe d'économie, de laisser son auto à Ponteix.

—M. Daniel St-Julien, gérant de la Revelstoke, a acheté une des belles résidences Fournier, sur la rue Lannes, le futur boulevard du village.

—Après de brillants examens à l'école de Régina, M. Gédéon Matte, nous est arrivé samedi. Il prend la direction de l'école Royer. Il succède à Mlle M. J. Day qui passera les vacances chez ses parents.

—Dieu nous met souvent dans l'occasion d'offrir nos sympathies dans ces deuils qu'il multiplie parmi les nôtres. Ceci nous rappelle que nous mourrons un jour. Je ne souhaite pas la mort à personne. Vivez longtemps, mais prenez garde de bien mourir.

Lundi dernier, nous avons inhumé Mme veuve Raphaël Renaud, autrefois de Valleyfield, P. Q. Elle demeurait chez son gendre M. Israël Bonneville depuis le mois de janvier dernier.

Jeudi, malgré le mauvais état des chemins, l'église s'est remplie de nouveau à l'occasion des funérailles de Mme Jean Mte. Stringer, née Lamoline et décédée à l'hôpital mardi le 5 et munie des sacrements de l'église. Mad. Stringer était âgée de 73 ans.

En avril 1888 la famille Stringer quittait Orgei, Luxembourg, Belgique, pour Grand Clairière, Manitoba. Vers 1894 elle se dirigeait vers St-Maurice pour grossir le noyau qui se développa dans la suite en une belle paroisse.

En 1914, M. J. B. Stringer mourait subitement. Il laissait derrière lui, l'exemple d'un homme de devoir et de foi. Un peu plus tard son fils Henri visitait plusieurs centres français. Il cherchait un champ assez vaste pour ses entreprises. Son choix s'arrêta sur Ponteix où son beau-père M. Donatien Lamotte et son beau-frère Léon avaient des terres. Sa vieille mère, la chère défunte d'aujourd'hui ne l'avait jamais quitté. Elle le suivit dans son nouveau domaine. Par son aide et ses encouragements elle stimulait le zèle des une et des autres et quoique âgée, elle était, de toutes les corvées comme de toutes les joies familiales, la première à se dépenser et elle y allait largement, de plein coeur.

C'est un deuil cruel pour ses onze petits enfants qui l'entouraient. Le soir, au coin du feu, elle excellait à répandre ce baume consolateur des bonnes vieilles grand'mères sur tous les bobos d'un chacun.

—:*:—

VERWOOD, Sask.

Bienvenue—Nous saluons l'arrivée d'une nouvelle famille catholique au village, M. et Mme Gauthier, autrefois de Shamrock, Sask.

Notre compatriote est gérant de la cour à bois "Imperial Lumber Co".

Nul doute que les catholiques se feront un devoir d'acheter leurs matériaux de construction d'une compagnie qui veut bien nous donner un gérant bilingue. Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à la famille Gauthier.

Forgeron— Notre sympathique forgeron, M. Valérien Gagné, est installé au milieu de nous. Il a acheté la résidence de M. F. X. Bellefleur; sa famille est arrivée il y a une huitaine de jours. C'est une précieuse recrue pour notre paroisse. Bons succès!

Ecole—Trente-deux enfants fréquentent notre école catholique du village sous la direction de Melle Bourgeau, Institutrice. L'entente la plus parfaite n'a cessé de régner parmi nos catholiques. Aussi ceux de langue anglaise font montre de largeur d'esprit faisant enseigner le français à tous leurs enfants.

Les filles de la Croix prendront charge de cette école dans un avenir prochain.

Visiteurs—M. M. les abbés Dufresne, d'Assiniboia, et Bernad, de Dumas, étaient de passage au presbytère la semaine dernière.

Décès—Mme Arsenault, décédée le 30 avril et inhumée à Fife Lake, le 2 mai. Elle était âgée de 77 ans. Que Dieu donne le repos éternel à cette brave chrétienne

Mme V. H. Sanders a eu la douleur de perdre un de ses oncles: M. Georges St-Germain, décédé subitement à Forget, Sask. A ces familles éprouvées nous offrons nos plus vives sympathies.

Messes—A Verwood la messe est célébrée tous les dimanches à 9 30h. Joeville: le jour de l'Ascension à 9 hrs. Ovontock: le jour de l'Ascension à 11 30hrs. Fife Lake: le 3ème dimanche de mai, à 11 30hrs.

Les exercices du mois de Marie se font tous les soirs à l'église paroissiale, à 8 30 hrs.

—:*:—

GRAVELBOURG, Sask.

La Saint-Jean-Baptiste— Dimanche dernier, le 4 mai, à une assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Gravelbourg les membres du bureau de direction ont été élus comme suit:

Sa Grandeur Mgr O. E. Mathieu, Archevêque de Régina—Président honoraire; M. l'abbé Chs. Maillard, Curé de Gravelbourg, Sask.,—Chapelain; M. le juge Alphonse Gravel—Président. Vice-Présidents— M. M. Napoléon Aussant, Elphège Gauthier. 2ème Vice-Présidents— M. M. John Pelletier, Georges Hébert. Secrétaire— Emile Dorais. Trésorier—Paul St-Arnaud. Directeurs: Chs. Le Moyne, Jos. Bertrand, Albert Viens, Napoléon Mercier, Louis Braconnier, Sylvère Maillot.

A la même réunion, il a été décidé de donner une médaille d'or au Collège comme prix de français et une autre au Couvent comme prix de littérature française. De plus, des comités ont été nommés en vue de la célébration de la fête de Saint-Jean-Baptiste à Gravelbourg le 24 juin prochain. A l'unanimité il a été voté que 25 pour cent des recettes de la fête iraient au profit de l'Eglise, et que les recettes de la séance seraient données au Collège.

Deuil— Nous avons la douleur d'apprendre le mort de M. S. Saint-Germain de Forget Sask., père de M. Wm Saint-Germain, marchand de Gravelbourg. Nos plus sincères condoléances à cette famille éprouvée.

Visiteurs—M. l'abbé Emile Dubois, curé de Laflèche, M. l'abbé Jules Bois, curé de Meyronne, M. l'abbé F. Magnan, curé de Ferland, M. l'abbé Adélard Leclaire, vicaire à Meyronne, M. l'abbé Saint-Cyr, vicaire à Laflèche étaient ici dimanche soir lors de la séance du Couvent, ainsi que M. M. A Fournier de Ferland et O. Paradis, de Meyronne.

M. J. Blais est revenu au milieu de nous après avoir passé deux ans à St-Boswell, Sask. Bienvenue à notre ancien concitoyen.

Séance au Couvent—Devant une assistance très nombreuse et très sympathique, les élèves du Couvent ont exécuté le plus beau concert qu'il nous ait encore été donné d'entendre à cette institution.

Les actrices se sont surpassées, et il convient de nommer celles qui ont été les étoiles de la soirée: Anicette, Polionne, Azellie, Veneria, Dora etc. Toutes se sont acquittées de leur rôle d'une manière digne d'éloges.

Programme

I Les Chrétiens aux Lions. 1er Acte. (Un marché d'esclaves, à Rome). II Les Oisillons—Les Benjamins et les Benjamines. III Les Chrétiens aux Lions, 2ème Acte. (Au château de Veneria). IV La décoration du mérite domestique—Comédie. V. Les chrétiens aux Lions, 3ème Acte.

Rhumatismes

Mr. N. J. Tweeten de Forest City, Ia., écrit: "Il y a vingt-cinq ans je souffrais terriblement de rhumatismes. J'étais incapable de travailler. Je consultai plusieurs docteurs sans résultats. Un jour, je rencontrai un homme qui avait été dans la même situation, il me dit ce que le Novoro du Dr. Pierre lui avait fait. Je me procurai une bouteille de ce remède et en prit jusqu'à ce que ma santé fut complètement restaurée. Je n'ai plus jamais ressenti de douleurs rhumatismales depuis." Ce vieux remède végétal aide à restaurer et à fortifier les fonctions des organes d'élimination, les rendant capables de se débarrasser des éléments qui causent ces douleurs rhumatismales. Il n'est pas vendu chez les pharmaciens. Pour renseignements s'adresser au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livre exempt de droits au Canada.

Soumissions demandées

DES soumissions cachetées adressées au soussigné et portant au verso de l'enveloppe "soumission pour l'école-pensionnat indienne, Duck Lake, Sask." seront reçues jusqu'à midi le neuf juin 1924, pour la construction de l'établissement susdit.

Les plans et devis peuvent être vus au bureau des affaires indiennes de Winnipeg et Régina, aux bureaux de poste de Prince-Albert et Saskatoon, et au département des affaires indiennes à Ottawa, Ont.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une des banques autorisées du Canada, pour une simme équivalant au dix pour cent du montant total de la soumission, payable à l'ordre du soussigné, (les bons de guerre du Dominion seront aussi acceptés comme garantie, ou des bons et un chèque si les deux sont nécessaires pour couvrir le montant exigé), lequel montant sera confisqué si le ou les soumissionnaires refusent de passer le contrat, à supposer que leur soumission soit acceptée, ou manquent de parfaire leur travail selon les termes du contrat.

La soumission la plus basse, ou quelqu'une de celles présentées, ne sera pas nécessairement acceptée.

DUNCAN C. SCOTT,
Sous-surintendant général des affaires indiennes.
Département des affaires indiennes
Ottawa, 2 mai, 1924.

Les Centres Franco-Canadiens

SERVICE SPECIAL DU "PATRIOTE DE L'OUEST

DELMAS, Sask.

Le R. P. Delmas, O. M. I., doit être fier de la florissante paroisse qu'il fondait il n'y a que quelque quinze années et qui porte son nom. Elle **se compose** aujourd'hui de plus de **cinquante** familles canadiennes et foncièrement catholiques. La petite chapelle du début a du être agrandie par deux fois, mais la population s'accroit sans cesse, et la foi et la piété montant dans les mêmes proportions, on prévoit déjà dans un avenir peu éloigné la necessité de bâtir une nouvelle église. En attendant, de magnifiques bancs ont été achetés et placés pendant l'hiver, et cette amélioration a été approuvée et supportée par tous.

—Il fait bon de prier dans notre petite église. l'architecture n'est pas des plus pures, les murs sont bien un peu noircis, mais les cérémonies y sont belles: à la Grand-Messe du dimanche une florissante couronne de 20 choristes (la place manque pour un plus grand nombre) entoure l'autel pour l'ornement duquel le gout supplée à la pauvreté des fleurs. Quant au choeur de chant, bien des paroisses beaucoup plus importantes pourraient nous l'envier. Ici, non seulement on observe la loi du dimanche, et tous font leurs Pâques, mais encore une piété sincère fait que nombreuses sont les communions du 1er vendredi ou du 1er dimanche, ou bien, comme maintenant, que régulièrement suivis, sont les exercices du mois de Marie, et en général la charité règne pour que l'on puisse dire en toute vérité que toute la paroisse forme une grande famille bien unie et bien heureuse. A l'honneur de Delmas on a pu dire que le curé est fier de ses paroissiens, et les paroissiens fiers de leur curé. Ce curé heureux est aujourd'hui, le R. P. Portier, O. M. I. qui remplaçait en décembre dernier le R. P. Watelle, O. M. I.

—La mort est malheureusement venue jeter le deuil dans notre milieu, sans doute pour que se réalise une fois de plus la maxime chrétienne que le Bon Dieu frappe souvent ceux qu'il aime le plus". En février, c'était l'enfant de M. Théo. Boudreau qui nous était enlevé, en mars l'enfant de M. John Rodenbour. Et dans la dernière quinzaine, le docteur Henri Legrand, puis M. Jos. Lessard ont été rappelés par Dieu, laissant des regrets unanimes, pleurés non seulement par leurs familles respectives, mais bien par toute la grande famille de Delmas.

Le Docteur Legrand était venu s'installer ici il n'y a guère que deux ans et en ce peu de temps avait su gagner l'estime générale par ses talents incontestables et son dévouement sans défaillance. Il n'était agé que de 57 ans, mais miné pendant de longues années par de continuelles souffrances physiques et morales il ne put résister à la pneumonie contractée dans les courses répétées de jour et nuit faites pour le soulagement de ses malades. Médecin vraiment capable, très sérieux, ayant une expérience de plus de 25 années en Belgique, de trois années dans les hôpitaux de la grande Guerre, on se demande comment il a pu se faire que dans notre Canada si hospitalier et aux idées si larges, le Dr Legrand ait eu tant de difficultés et se soit heurté à des mesquineries plutôt odieuses pour pouvoir suivre sa profession. L'insulte a été vivement ressentie par le Dr Legrand et par toute la population de notre district. Sa mort laisse un grand vide, et on souhaite ardemment qu'un médecin aussi zèlé et aussi bien doué vienne au plus tôt prendre sa place et soigner avec le même dévouement nos malades.

—La mort de M. Joseph Lessard a été encore plus douloureuse par suite des tristes circonstances qui l'accompagnent. Il était venu passer la nuit avec son petit garçon dans une cabane située sur le terrain qu'il voulait ensemencer. Le matin (mercredi 30 avril), il voulut allumer son poêle et pour cela par erreur se servit de gazoline. Une explosion s'en suivit et dans un instant ce fut un embrasement général. Sorti précipitamment et ne voyant pas son enfant, Joseph Lessard se jeta par deux fois dans les flammes, réussit à le trouver tapi sous une couverture dans un coin de la cabane et enfin sortit avec lui de cet enfer. "Je voulais à tout prix sauver mon petit, disait-il ensuite, dussé-je y périr moi-même". Le corps affreusement brulé, il eut le courage encore de s'arracher ses vêtements avec des lambeaux de chair, puis réussit à éloigner ses chevaux, ses attelages, ses machineries, enfin emportant son petit garçon il se rendit chez son frère à un mille et demi. Là, on prodigua au père et à l'enfant tous les soins possibles, une ambulance fut mandée de North Battleford, le curé de Jackfish accourut donner aux blessés le secours de son ministère, puis le docteur et une infirmière venus avec l'ambulance les emmenèrent à l'hôpital de North Battleford. Le soir on espérait les sauver tous les deux, et cependant le lendemain matin (jeudi 1er mai) la mort venait mettre un terme aux atroces douleurs de notre pauvre Joseph Lessard. Quant au petit garçon, l'espoir reste de le ramener à la santé. La douleur de Mme Lessard ne peut se décrire. Ce matin, lundi 5 mai, a été chanté dans l'église de Delmas, le service funèbre en présence de toute la population du district venue pour prier le mort et attester sa douloureuse sympathie à la famille si éprouvée.

Joseph Lessard était le fils de Edouard Lessard et de Valérie Allard. Né à St-Alexis des Monts, Québec, le 9 novembre, 1891, il vint en 1892 avec ses parents à Lambert, Minnesota. Il se maria à Rachel Bernier en 1914, puis vint s'établir en 1918 au nord de Delmas près de Miota. Il laisse après lui outre sa femme et cinq petits enfants, son père et sa mère, quatre soeurs et cinq frères. Trois de ses frères sont établis ici; Fred, Phidias, et Frank.

Ceux qui liront ces lignes voudront dire une prière pour que Dieu console les affligés.

—Les feux de prairies ont faits des ravages sur une distance de huit à dix milles, venant de Battleford et se dirigeant vers la rivière Bataille.

—Le R. P. Portier est revenu d'un voyage de quelques jours dans l'Alberta.

—Le R. P. Pénard, O. M. I., a passé une couple de jours à Delmas, l'hôte du P. Portier.

—Mme Noël Lafrance a reçu intimement à une sauterie, ces jours derniers en l'honneur de sa soeur, Mme Tellier de Edam.

—:*:—

ST-LOUIS et HOEY, Sask.

Malgré la température froide et umide d'un printemps tardif qui 'a cessé de favoriser l'éclosion de maints microbes pathogènes et d'éprouver la santé générale, les offices de la semaine sainte ont été suiis par un bon groupe de courageux fidèles. La fête de Pâques a été célébrée avec une dévotion visible et empressée. Les révérendes oeurs. Messieurs Warren, McLeod, Daniel, nous ont chanté une messe olennelle à quatre voix inégales, emarquable par sa bonne exécuion.

Baptêmes

Le 24 avril, fut baptisée Marie Marthe Fernande enfant de Saul Chicoine et de Eva Phaneuf. Parain et marraine: M. Léo English t Mme English. Le 28 avril fut aptisé Victor Laurent Lionel, enant de Joseph Herschel Misener et de Emilie Hélène Boucher. Parrain t marraine: M. et Mme Patrice Léine.

Deuils

Le 23 avril à 11 heures, Madame lma Laferrière, née Trottier, renait son âme à Dieu. Le matin elle avait reçu la sainte communion. C'était une bonne chrétienne: âme roite et humble. Elle est décédée à l'âge de 41 ans, le jour anniversaie de sa naissance. Son mari, ses uatre enfants, ses frères et soeurs spèrent qu'elle sera bientôt récomensée de sa longue vie de souffrannes causées par la maladie.

Le 20 avril, Dieu rappelait à Lui ionel Thomas, âgé de 16 mois, enant de M. et Madame W. Albert oucher, maire de la municipalité e St-Louis. C'est une dure épreue pour les parents. Leur consolaion est de le savoir heureux avec es anges du Bon Dieu.

Le 2 mai, M. Jean-Baptiste Branger fut ravi à l'affection de sa famille après une courte maladie, dans a 80ème année. Il reçut les deriers sacrements de l'Église. C'est n bon serviteur de Dieu et de la paroisse qui disparait. M. Branger quitta la Loire-Inférieure (France) pour venir s'établir à St-Louis ù il arriva en mai 1893. Lui et es enfants ont pris des homesteads ci. Le défunt eut la consolation de oir sa famille au complet réunie utour de son lit de mort. L'assisaient à ses derniers moments: son pouse, née Marie Lenoir; ses filles: Mme Augustine Cochet, Mme Marie gaësse; ses fils: MM. Jean-Baptise, Félix et Calixte; ses brus et ses endres, et ses petits-enfants. Une rès nombreuse assistance suivit le ortège funèbre et la messe. M. l'abbé Louison, curé de Domrémy était présent. La famille remercie incèrement toutes les personnes ui lui ont donné tant de marques de sympathie dans ce deuil douloueux.

Nos sentiments de condoléances eligieuses vont à ces familles chrétiennes si éprouvées.

Pleurons nos morts et prions pour ux.

—:*:—

CODERRE, Sask.

Dimanche, le 4 mai, vers 1 h. du matin, le feu s'est déclare chez M. Gamble, marchand et a réduit en endres outre ce magasin, le resaurant des chinois, le magasin de I. E. B. Coderre ainsi que sa résience privée et une autre appartenant à Mme Vve Desnoyers. Les dommages s'élèvent à $30,000 environ. Les assurances ne couvrent as la moitié des pertes.

Un vent assez violent venant du ud-est, a balayé tout ce parcours n une heure et demie.

—:*:—

ALBERTVILLE, Sask.

—Notre partie de cartes ainsi ue notre concert du 11 mai, sous e patronage des Enfants de Marie été un véritable succès. Les surprises de toutes sortes n'ont pas manqué. Des amis de Prince-Albert avaient fourni des prix magnifiques, ce qui a encouragé la nombreuse assistance à se les disputer vec entrain.

—M. Couture a ouvert sa boutiue de forge; aux nôtres de lui éserver leur clientèle.

—Notre instituteur, M. R. Hélie a quitté l'école du village pour retourner dans l'Est: Melle Sasseville e remplace.

—M. Morin et la famille Pfeifer ont de retour sur leur ferme à Henribourg, pour y passer l'été.

—Albertville serait un poste très avantageux pour un jeune médecin travailleur et bon patriote. Il serait seul pour couvrir tout le district à 15 milles à la ronde, et se créerait ainsi une bonne clientèle sans aucune opposition.

—On annonce l'ouverture du moulin à scie de M. J. A. Painchaud, de notre fromagerie, de la beurrerie d'Henribourg. Enfin la vie va revenir et l'argent aussi: nos fermiers ont hâte.

—Les travaux de revêtement de l'église en bardeaux d'amiante sont pratiquement terminés. Avis aux amateurs des bonnes et belles choses: Albertville a raison de s'enorgueillir des améliorations apportés tous les ans à sa belle église.

—:*:—

STORTHOAKS, Sask.

La mort vient de frapper l'un de nos citoyens les mieux connus et les plus estimés dans la personne de C. A. Handfield, décédé le 30 avril, en sa demeure de Storthoaks, Sask.

M. Handfield naquit à Verchères, Québec, le 9 décembre 1877, du mariage de Napoléon Handfield et de feu Olymphe Bussières. Il épousa, le 18 octobre 1902, Clara Larose, aussi de Verchères. Dix enfants lui survivent: Napoléon, Jean-Jacques, Charles-Edouard, Cécile, Arthur, François, Françoise, Roland et Wilfrid.

Parti de Verchères en mars 1906, C. A. Handfield vint s'établir à Storthoaks, comme fermier. Son instruction et ses talents le firent remarquer de ses concitoyens qui l'élirent: conseiller, 1912-13; maire, 1913-21: secrétaire de la municipalité, 1921, poste qu'il occupait encore à sa mort. Il fut aussi marguiller durant plusieurs années, puis commissaire et secrétaire de l'école Bolton, son district, depuis 1914.

C'est à lui que revient l'honneur d'avoir organisé la Compagnie du Téléphone Rural de Storthoaks, dont il fut l'un des membres les plus dévoués.

Notre municipalité perd en C. A. Handfield un directeur intelligent et sage, et les Canadiens Français, un défenseur loyal et prudent. Les drapeaux de nos écoles ont flotté en berne depuis sa mort, et les classes, de même que le bureau du téléphone, ont été fermées durant les funérailles qui ont eu lieu lundi, le 5 mai, à 10 heures, à l'église St-Antoine de Storthoaks.

M. Handfield laisse pour pleurer sa perte, outre son épouse, son père et ses enfants, ses frères, Georges, Rodolphe Clovis, M. l'abbé Thomas, de Montréal; une soeur, Alice, en religion, Soeur M.-Victorine à Ste-Marthe, et un grand nombre d'autres parents et amis.

Nous prions Mme Handfield et toute la famille du regretté défunt, d'accepter nos plus sincères sympathies.

—:*:—

Lac PELLETIER, Sask.

Distingués visiteurs— Dimanche, dernier, étaient en visite au presbytère, M. M. les abbés Arès et Wilson, professeurs au Collège de Gravelbourg, ils étaient conduits par M. le Dr Soucy aussi de Gravelbourg. Ce dernier est le confrère de notre Curé, M. Ad. Fortin. Quelques jours auparavant, M. M. Poirier, curé de Ponteix, M. Brouillard, curé de Frenchville, M. M. Arthur Marcotte avocat, J. Dann, Alb. Rousseau de la Banque d'Hochelaga, L. Noël, étaient aussi les hôtes de notre Curé.

Baptêmes—M. et Mme Chs. Tessier, un fils, Joseph Gérald. Parrain et Marraine, Alphonse Tessier et Ella Tessier.

M. et Mme Albini Longtin, une fille, Marie Aimée Jeanne. Parrain et marraine, M. et Mme Jos. Lasselle.

M. et Mme Aristide Laverdière, un fils, Jos. Léopold. Parrain et marraine, Isidore Laverdière et son épouse.

M. et Mme Adam, un fils, Jos. Omer. Parrain et marraine, Maurice Larocque, et Marie Lemire.

Malades.—Mme J. N. Monette et sa fille Melle Blanche Alice, sont allées passer quelques semaines à l'hôpital de Régina. Elles sont revenues assez bien.

Va et vient—M. Jean Baptiste Monchamps et sa famille nous quittèrent l'automne dernier pour le Manitoba. Mme Monchamps et ses trois fils nous sont arrivés quelques jours passés; M. Monchamp est attendu prochainement.

M. Louis Laverdière qui passa l'hiver dernier dans l'Est, est aussi arrivé pour passer l'été avec nous.

FORM "G"

LAND TITLES ACT.

Lost Certificate of Title

(Section 69 (2) (a)).

To whom it may concern:

Notice is hereby given that proof having been produced of the accidental loss of Duplicate Certificate of Title No. 2317, issued to Eugene De Terves, of Boucher, Sask., in the 14th day of August, 1895, for South West ¼ and South ½ of S. E. ¼ of 34-44-26 West 2nd, M., in the Province of Saskatchewan, I intend under and by virtue of the provisions of Section 69 of The Land Titles Act, after the expiration of four weeks from the first publication of this advertisement, to issue a Fresh Duplicate Certificate to the said Eugène De Terves, in lieu of the one so alleged to have been lost.

Dated at the Land Titles Office for the Prince Albert Land Registration District at Prince Albert this 23rd day of April, A.D. 1924.

H. E. ROSS,

9-13 Registrar

Fermiers de langue française de la Saskatchewan

Voici votre charte de délivrance

Le "Wheat Pool" est une coopérative de tous les fermiers de la Saskatchewan qui veulent retirer de leurs pénibles labeurs une rémunération plus juste. C'est la seule protection efficace contre les profiteurs et la foule des intermédiaires inutiles.

Resterez-vous encore sous le joug cette année, ou bien ferez-vous partie d'une coopérative créée dans votre intérêt et entièrement contrôlée par vous-mêmes ?

Signez votre contrat! C'est votre salut, votre delivrance!

Contrat

CE CONTRAT est fait le........ jour de..................A.D. 1924 entre d'une part, la Corporation des Producteurs de Blé Coopératifs de la Saskatchewan, Limitée, dont le bureau central est à Régina, dans la province de la Saskatchewan, et ci-après dénommée "L'Association", et, d'autre part, le soussigné, personne intéressée dans la production et la vente du blé dans la province de la Saskatchewan, ci-après dénommée "Le Producteur".

ATTENDU que le Producteur soussigné désire coopérer avec les autres personnes intéressées dans la production et la vente du blé dans la province de la Saskatchewan et ci-après dénommées Producteurs, afin de promouvoir, de protéger et d'encourager la production et la vente coopérative du blé, d'éliminer la spéculation sur le blé et de stabiliser le marché du blé; de résoudre coopérativement et collectivement les problèmes des Producteurs, et d'améliorer par tout moyen légitime la situation des Producteurs de la province de la Saskatchewan, et pour d'autres justes motifs;

ET ATTENDU que l'Association a été formée en conformité avec la "Loi des Compagnies" de la province de la Saskatchewan avec plein pouvoir d'agir comme agent, facteur, vendeur, mandataire de fait, de disposer du blé produit et livré à elles par ses membres, et avec les autres pouvoirs reconnus dans sa chartre d'association;

ET ATTENDU que le Producteur désire devenir membre de l'Association et s'engager avec les autres Producteurs par ce contrat envers l'Association;

ET ATTENDU que ce contrat, bien qu'individuel dans son énonciation, fait partie d'une série de contrats identiques et généralement semblables quant aux termes intervenus entre l'Association et les Producteurs de blé de la Saskatchewan, constituant ainsi un contrat entre plusieurs Producteurs de blé de la Saskatchewan ayant signé ce contrat et cette Association:

CE CONTRAT ATTESTE DONC, que, en considération des prémisses et des conventions telles, que ci-après énoncées et qui engagent l'Association, et, d'autre part, en considération de l'exécution de ce pacte ou d'un autre pacte semblable quant aux termes, par les autres Producteurs de blé de la province de la Saskatchewan, et en considération des obligations mutuelles contractées, les partis prennent vis-à-vis l'un de l'autre les engagements suivants:

1. — Il est expressément convenu que si, après le 12 septembre 1923, on n'a pas obtenu pour ce contrat ou autre contrat de termes similaires, les signatures des Producteurs de blé, propriétaires, acheteurs, acheteurs partiels, locataires et bailleurs, dont la superficie en blé représentera cinquante pour cent de la superficie totale du blé de la province de la Saskatchewan, en l'année 1923, d'après les estimés du Gouvernement Provincial, Bureau des statistiques, Département de l'Agriculture, il est convenu donc que ce contrat ou tout autre contrat de termes similaires, excepté pour les engagements pris en vertu des clauses 17 et 18 de ce contrat, prendra fin et sera annulé entièrement.

Au cas où le nombre convenu des signatures ne serait pas obtenu, l'Association fera faire l'audition de ses livres par un vérificateur licencié dont le rapport sera déposé au bureau-chef de l'Association et pourra être examiné par tout Producteur qui a exécuté ce contrat. L'argent reçu par l'Association en vertu des paragraphes 17 et 18, sera distribué aux Producteurs qui ont exécuté ce contrat ou tout autre contrat de termes similaires, de la manière et au moment que les directeurs pourront décider, mais de telle sorte que la distribution sera aussi équitable que possible. Il faudra auparavant déduire le coût des frais et dépenses nécessités pour la formation et l'organisation de l'Association et toutes autres dépenses particulières comprenant spécialement les dépenses encourues pour la formation du comité d'organisation du Wheat Pool.

2. — L'Association donnera à tous les journaux quotidiens publiés dans la province de la Saskatchewan, aussitôt que possible après le 12 septembre, un communiqué laissant savoir si oui ou non les signatures demandées dans le paragraphe 1 ont été obtenues.

3. — Il est expressément convenu que, pour toutes questions de superficie, mesures, pourcentage et signatures, et pour toutes déclarations de fait s'y rapportant; pour déterminer si oui ou non, après le 12 septembre 1923, l'on a obtenu pour ce contrat ou autre contrat de termes similaires, les signatures des Producteurs de blé, propriétaires, acheteurs, acheteurs partiels, locataires et bailleurs, dont la superficie en blé représente cinquante pour cent de la superficie totale en blé de la Saskatchewan en l'année 1923, les directeurs de l'Association seront les seuls juges, et une déclaration écrite signée par le président des directeurs de l'Association, ou toute autre personne que les directeurs pourront nommer, sera considérée comme étant, et sera le témoignage conclusif avec ou sans l'avis du Producteur.

4. — L'Association s'engage à agir comme agent, facteur, vendeur, et mandataire pour le Producteur; à recevoir, prendre, emmagasiner, transporter, vendre et écouler le blé délivré à elle par le Producteur, exception faite du blé de semence enregistré, en déployant toute l'habileté possible afin d'obtenir pour ce blé le plus haut prix possible.

5. — Le fermier convient et agrée de consigner et délivrer à l'Association ou à son ordre, au temps et à la place désignée par l'Association, tout le blé, les billets d'emmagasinage, recouvrements ou autres documents produits ou acquis par lui dans la province de la Saskatchewan, exception faite du blé enregistré, durant les années 1923, 1924, 1925, 1926 et 1927.

6. — Il est agréé que l'Association, au moment et à l'endroit où ce sera possible, prendra le blé au point qui sera le plus convenable pour le fermier, et que, excepté pour de bonnes raisons à la discrétion de l'Association, celle-ci recevra le blé du Producteur aussitôt qu'il sera en mesure de le lui livrer.

7. — Le blé sera considéré comme devant être délivré à l'Association d'après les termes de ce contrat, de sorte que l'Association sera responsable seulement lorsque les billets d'emmagasinage, recouvrements feuilles d'expédition ou autres documents auront été transférés à l'Association dûment endossés par le Producteur.

8. — Par le présent acte, le Producteur sans pouvoir de révocation pour la période définie, nomme l'Association son seul et exculsif agent, facteur et vendeur d'après les termes de la "Loi des Facteurs" de la province de la Saskatchewan, et en plus son mandataire de fait pour les fins ci-après énoncées, avec plein pouvoir et autorité en son propre nom, au nom du Producteur ou autrement pour faire telles transactions et démarches qui peuvent être nécessaires ou convenables:—

(a) Pour recevoir, prendre, emmagasiner, assurer, transporter, vendre et écouler le blé produit et délivré à l'Association par le Producteur, de la manière, au moment et à l'endroit que l'Association fixera comme étant au meilleur avantage de tous les Producteurs qui ont accepté ce contrat ou autre contrat de termes similaires.

(b) Pour nettoyer, mélanger, ou traiter en un mot de toute manière, tout le blé reçu par l'Association, sujet toujours aux lois pour la durée du contrat, comme si l'Association était pleinement et absolument propriétaire.

(c) Pour emprunter de l'argent au nom de l'Association et à son propre compte sur le blé délivré à elle, sur les billets d'emmagasinage, reçus ou sur comptes de vente, traites, billets d'échange et autres, billets ou acceptations, ou tout autre papier de valeur commerciale; pour exercer tous droits de propriété sans limite, pour donner en garantie en son nom et à son propre compte, le blé, les reçus, comptes, traites, billets, acceptations, ordres, ou autres papiers et documents de valeur commerciale; pour signer, endosser, transporter, négocier, acquitter, livrer, vendre tous les documents ou actes, et ce qu'ils rapportent. L'Association aura le droit de distribuer l'argent ainsi reçu au *pro rata* aux Producteurs qui ont accepté ce contrat et lui ont livré leur blé, ou de se servir du dit argent pour toutes fins que l'Association croira être de l'intérêt de ses membres.

(d) Pour payer, pour retenir et déduire des revenus bruts de la vente du blé délivré à l'Associaton par les Producteurs, le montant nécessaire pour couvrir les droits de courtage, la publicité, les taxes, les droits, les frets, les charges d'élévateurs, les paiements d'assurances, les dépenses légales, les frais et coût d'opération, et toutes les autres dépenses légitimes, telles que salaires, frais déterminés et généraux. L'Association peut en outre déduire du prix de vente brut du blé un pourcentage, n'exédant pas un pour cent (1%), lequel pourcentage constituant une réserve commerciale désirable pour les différentes activités de l'Association.

(e) Pour régler toutes les réclamations en dommages ou autres au sujet du maniement du blé du Producteur durant le transport ou autrement, ou les réclamations qui peuvent provenir de l'exercice des pouvoirs conférés à l'Association par ce contrat.

(f) Pour déduire des revenus bruts de la vente de tout le blé confié à l'Association par les Producteurs qui ont accepté ce contrat ou un contrat de termes similaires, une somme proportionnelle pour chaque producteur, n'excédant pas deux sous par minot, et pour placer cette somme au compte de l'Association pour les constructions, achats, baux et autres facilités nécessaires dans le maniement du blé; ou pour placer cette somme dans le capital-actions d'une compagnie ou association formée ou à former pour la construction ou l'acquisition de bâtiments et autres facilités; pour placer cette somme et appliquer les intérêts aux mêmes fins.

(g) Au cas où le Producteur n'aurait pas suivi en tout ou en partie les clauses du présent contrat ou n'aurait pas délivré le blé de la récolte de la façon définie dans ce contrat, l'Association a pleins pouvoirs pour prendre possession de la récolte du Producteur, pour la moissonner et l'écouler suivant les termes de ce contrat ou à sa discrétion; pour recourir aux mesures légales pour prendre possession de cette récolte; ou pour avoir un receveur pleinement autorisé à prendre possession exclusive et entier contrôle de la dite récolte et à la délivrer à l'Association aux termes ci-devant convenus. L'Association pourra donc prendre possession de la terre et de la propriété du Producteur, l'occuper et y faire tout ce qui sera nécessaire à l'exécution des pouvoirs conférés par le présent acte. Si l'Association prend possession de la récolte au cas où le Producteur n'a pas suivi les clauses du contrat, l'Association aura le droit de retenir la somme provenant de la vente du blé, le montant nécessaire pour payer les dépenses et frais encourus.

(h) L'Association a le pouvoir de choisir et d'engager des agents, sous-agents, banquiers, solliciteurs, conseillers, experts, vérificateurs, de conférer ses pouvoirs à d'autres et de leur payer une rémunération.

(i) Le Producteur convient expressément que tous les pouvoirs conférés dans ce contrat ou compris par la loi peuvent être exercés par l'Association, que le blé ait été actuellement ou non délivré à l'Association par le Producteur. Ces pouvoirs peuvent être exercés séparément pour le blé d'un individu ou, simultanément pour le blé d'autres Producteurs liés par un contrat de termes similaires.

9. — Tous surplus et réserves non employés demeureront au nom de l'Association, et appartiendront aux membres. Cette somme, sur l'opinion des directeurs ou à la dissolution de l'Association, sera divisée aux membres proportionnellement à leur contribution.

10. — Excepté dans les cas prévus par ce contrat, le blé du Producteur et les bénéfices en provenant ne seront en aucune manière, susceptibles de saisie par les créanciers de l'Association ou autrement.

11. — Nonobstant les stipulations ci-devant énoncées, le Producteur peut garder du blé pour son alimentation, la semence, et de fourrage. Il peut aussi, en recevant de l'Association un permis écrit préalable, vendre directement du blé à un autre fermier pour la semence et le fourrage. Tout le reste du blé de semence, exception faite du blé enregistré, sera vendu par l'intermédiaire de l'Association seulement.

12. — Le Producteur s'engage expressément à ne pas vendre (excepté tel que stipulé par ce contrat) le blé produit, acquis ou possédé par lui dans la province de la Saskatchewan pendant la durée du contrat, à une compagnie ou corporation autre que cette Association.

13. — Le Producteur certifie expressément qu'il ne s'est pas jusqu'ici engagé par contrat à vendre, à consigner et à délivrer le dit blé à une personne, compagnie ou corporation, autre que celle indiquée à la fin de ce contrat, et qu'il n'a pas jusqu'ici hypothéqué et donné le dit blé en garantie. L'Association tiendra compte de ces contrats déjà existants et leur exécution ne sera pas considérée comme étant une infraction à ce contrat.

14. — L'Association aura le droit et le pouvoir de disposer du blé livré à elle, produit par un Producteur ou dont il a le bénéfice, et libre de tous autres droits et réclamations, mais si de tels droits et réclamations existaient l'Association devra en tenir compte.

15. — Il est agréé que le Producteur peut, sujet aux termes de ce contrat et sujet à toute loi en vigueur pour cette période, hypothéquer la valeur de sa récolte aux fins déterminées dans la clause 20 de la "Loi des biens hypothéqués". Il devra d'abord donner un avis à l'Association. Il peut également obtenir une avance immédiate justement proportionnée à la valeur de la propriété hypothéquée mais ne dépassant pas cinquante pour cent (50%) de cette valeur. Mais dans ce cas le Producteur devra aussitôt informer l'Association. L'Association pourra à sa discrétion, payer ou assumer la dette couverte par l'hypothèque, et prendre livraison de la récolte du producteur, et déduire du montant payable au Producteur par l'Association, une somme égale au montant que l'Association a payé ou s'est engagée de payer pour couvrir l'hypothèque, plus les intérêts aux taux déterminés dans ce contrat.

16. — Après la livraison du blé par le Producteur, l'Association, aussitôt que ce sera praticable, fera une avance d'un certain montant par minot à la discrétion de l'Association, en tenant compte de la qualité, du grade et de l'endroit de livraison. Sujet à toutes lois en force durant cette période, l'Association, de temps à autre à sa discrétion, s'engage à payer au Producteur lorsqu'il y aura des fonds disponibles provenant de la vente de la récolte de chaque saison, sa proportion des revenus de tout le blé vendu par l'Association dans chaque saison pour les Producteurs qui ont accepté ce contrat. L'Association fera les déductions qu'elle a le droit de faire suivant les stipulations de ce contrat, déduira toutes les avances faites au Producteur et les frais divers entraînés par le maniement du blé, comprenant le coût de maintien de l'Association, les frais de transport, maniement, classification, emmagasinage, vente du blé et autres justes dépenses.

Il est convenu que tout le blé reçu par l'Association des Producteurs qui ont accepté ce contrat ou un contrat de termes similaires sera traité comme un "pool", le blé de différentes qualités étant écoulé séparément. Mais l'Association, quand elle croira bon de le faire, pourra de temps à autre, écouler ensemble ou séparément du blé de différentes qualités et classifications, écouler ensemble le blé de différentes saisons. L'Association aura le pouvoir de rejeter un "pool" ou de créer différents "pools" avec le blé de différentes qualités et classifications. Chaque Producteur cependant recevra une remise équitable selon la qualité du blé qu'il aura délivré et aura son plein droit sur le blé délivré par lui et sur les revenus en provenant et devra recevoir l'avance initiale et sa juste part des profits réalisés par le "pool" ou les "pools" où son blé a été délivré, déductions faite des dépenses prévues.

17. — Le Producteur convient et agrée de faire application, et par le présent acte fait application sans pouvoir de révocation pour une (1) action ordinaire du capital-actions de l'Association et agrée de payer à l'Association la valeur au pair de cette action, c'est-à-dire, la somme de un dollar ($1.00). L'Association convient et agrée d'accepter la dite application et d'accorder au Producteur une action ordinaire du capital-actions de l'Association, pourvu que soient obtenues dans le délai fixé les signatures demandées dans le paragraphe 1 de ce contrat. Si les dites signatures ne sont pas obtenues, le Producteur agrée que cette somme de $1.00 sera une contribution à l'Association pour les fins énoncées dans le paragraphe 18 de ce contrat.

18. — Le Producteur agrée et convient de payer en plus la somme de deux dollars ($2.00) pour défrayer les frais d'organisations, comprenant la formation du comité connu sous le nom de Comité d'Organisation du Wheat Pool et les autres dépenses nécessaires pour conduire la campagne d'éducation et autres activités de l'Association.

19. — Le Producteur convient et agrée de faire, à la demande de l'Association, application de temps à autre pour obtenir des chars pour l'expédition de son blé conformément aux stipulations de la "Loi du Grain du Canada", et aux lois en vigueur pour cette période. Il agrée aussi d'accomplir les actes et de signer les documents que peut exiger l'Association pour le maniement du blé du Producteur.

20. — L'Association pourra vendre le dit blé aux personnes, compagnies, corporations, gouvernements, aux moments, de la manière et aux conditions et termes qui lui sembleront le plus avantageux et le plus profitables.

21. — L'Association peut vendre en tout ou en partie le blé délivré à elle par ses membres en vertu de ce contrat par l'intermédiaire d'une agence ou de concert avec une agence pour la vente coopérative du blé des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, de n'importe quelle de ces provinces ou d'autres provinces ou groupes de provinces, ou du dominion, ou d'autres pays, avec contrat à terme ou autrement et à telles conditions qui serviront le mieux les intérêts réunis des Producteurs. Par le présent acte, l'Association a donc l'autorisation et le pouvoir de transférer ou conférer à telles agences (formées ou à former) tous les pouvoirs droits et privilèges donnés à cette Association par ce contrat. Toutes les dépenses proportionnées ou autres dépenses en rapport avec ces agences seront considérées comme frais de marché, pourvu toujours qu'aucune stipulation du présent contrat n'autorise pas l'Association à vendre par l'intermédiaire de telles agences ou de concert avec telles agences, ou à exercer les pouvoirs ci-haut mentionnés, ou à passer un contrat avec telles agences par où pourraient être augmentées de quelque manière les déductions autorisées par le présent acte de un pour cent (1%) pour réserve commerciale et deux sous (2c.) par minot pour facilités.

22. — Le Producteur par le présent acte autorise l'Association à passer tout contrat, pour telles considérations et à telles conditions qui lui sembleront avantageuses et profitables, pour inspecter, classifier, recevoir, emmagasiner et transporter le dit blé en tout ou en partie, pour veiller à la sécurité de ce blé donné par l'Association comme garantie collatérale suivant les fins générales de ce contrat.

23. — Ce contrat lie le Producteur, ses représentants, ses successeurs et ses ayant droit, pour la période ci-haut déterminée, aussi longtemps qu'il cultive du blé directement ou indirectement dans la Saskatchewan, ou qu'il a le droit légal de propriété ou de contrôle de ce blé ou de tout terrain sur lequel le blé est produit pendant la durée de ce contrat.

24. — De temps à autre chaque année le Producteur fera, sur demande de parvenir à l'Association, une déclaration faisant connaître la superficie de sa terre ensemencée en blé pour l'année et la condition de ce blé. Des blancs seront fournis à cet effet par l'Association.

25. — Etant donné que le recours à la loi serait inadéquat, étant donné aussi qu'il sera toujours impraticable et extrêmement dangereux de déterminer les dommages immédiats qui résulteraient pour l'Association si le Producteur ne délivrait pas tout son blé, le Producteur, par les présentes, agrée de payer à l'Association pour tout blé délivré, vendu, consigné ou écoulé par ou pour lui, ou retenu contrairement aux stipulations de ce contrat, la somme de vingt-cinq sous (25c.) par minot comme amende pour dommages-intérêts pour infraction de ce contrat. Car toutes les parties conviennent que ce contrat fait partie d'une série de contrats qui n'aura de valeur qu'en autant que l'on pourra compter sur l'adhésion individuelle de toutes les parties contractantes.

26. — Le Producteur convient que, au cas d'infraction par lui de l'une des clauses essentielles de ce contrat, particulièrement en ce qui concerne la livraison et l'écoulement du blé par un intermédiaire autre que l'Association, l'Association aura, après les démarches nécessaires faites par elle, le pouvoir de recourir à une injonction pour prévenir une autre infraction et à tout redressement équitable suvant les termes de ce contrat. L'Association et le Producteur conviennent expressément que ce contrat n'est pas un contrat pour services personnels ou demandant un talent ou des capacités exceptionnels; que c'est un contrat d'agence formé pour des intérêts financiers dans des circonstances et conditions spéciales; que l'Association ne peut sans de grandes difficultés atteindre les marchés ouverts et se procurer le blé que le Producteur n'aura pas délivré; et que ce contrat porte dans son exécution un remède spécifique au cas d'infraction de ce contrat.

27. — Toute déduction, allocation perte que l'Association pourra faire par le fait d'un grade inférieur, de la qualité, de la quantité ou mesure, ou de la condition de livraison, devra être chargée au Producteur et déduite de ses profits nets d'alors.

28. — L'Association peut faire des règles et règlements, et permettre aux inspecteurs de réglementer la qualité la méthode et la manière du maniement, de l'empochage et du chargement de tel blé; et le Producteur consent d'observer et de remplir n'importe quels règle et règlement prescrits par l'Association, et d'accepter le grade établi ou le classement fait par l'Association, lequel devra être final, sujet à toute loi en vigueur pour cette période.

29. — Le Producteur nomme l'Association, ses directeurs et tels de ses officiers, agents et serviteurs conformément à la désignation qui devra en être faite de temps à autre par ses directeurs, et chacun d'eux, son agent et mandataire de fait pour faire, exécuter et transiger aux stipulations de "La Loi du Grain du Canada", et autre loi en vigueur à cette période, de sa part et en son nom, à sa place et lieu, lesquels contrats et tout argent provenant d'iceux est par les présentes assigné à l'Association; et de recevoir des comptes ainsi que le paiement de tout argent payable au Producteur sous tel contrat en règlement complet de tel contrat ou autrement, le tout en son nom, place et lieu, et de rendre compte et régler tout argent ainsi reçu en le portant au crédit du Producteur dans les livres de l'Association; lesquels argents, déductions faites telles qu'ici prévues, doivent être distribués conformément aux stipulations de ce contrat. Tel repaiement ou crédit donné dans les Livres de l'Association tel comme ci-haut mentionné devront être considérés et seront une tenue de compte convenable et règlement complet pour tous ces Contrats.

30. — L'Association peut établir des agences de vente et de statistiques, ou toute autre agence dans n'importe quelle partie du monde, et l'Association peut agir dans n'importe quelle des affaires de l'Association par l'intermédiaire ou l'entremise d'agents, courtiers, sous-contracteurs ou autres.

31. — Nonobstant aucune des stipulations ci-dessus énoncées, l'Association, par un avis donné dans un journal des principales villes et villages de la Saskatchewan, conformément à son choix, fixera la date à laquelle elle commencera ses opérations, et jusqu'à telle date le Producteur ou les Producteurs peuvent vendre ou disposer autrement de son ou de leur blé; s'il en fait livraison actuelle immédiate, l'Association ne sera pas tenue d'accepter livraison de ce blé et ne sera point liée en rapport avec celui-ci. Ce Contrat devra, sujet aux stipulations du paragraphe 1 ci-haut, mentionné, demeuré en toute vigueur, effet et vertu même si l'Association n'était pas capable de commencer ses opérations en temps pour manier quoi que ce soit de la récolte de 1923.

32. — Les parties conviennent de nulle autre condition orale ou autrement, promesses, conventions, représentations en addition ou variante d'aucun terme de ce Contrat représentant la compréhension totale et volontaire, pleine et entière, des deux parties.

DECLARATION DU TRADUCTEUR.

Je, Charles Renaud, de la ville de Prince-Albert, Sask., déclare: que les langues française et anglaise me sont familières; que j'ai traduit moi-même de la forme originale anglaise du contrat du Wheat Pool la copie française apparaissant ci-haut, et que cette traduction est vraie et exacte au meilleur de ma connaissance. (Signé) CHARLES RENAUD.

Déclaré devant moi à Prince-Albert, Sask., ce 8 mai 1923. **J. E. MORRIER, Notaire Public pour et dans la Saskatchewan.**

EN FOI DE QUOI le Producteur a apposé ci-dessous sa signature et l'Association a apposé ci-dessous son sceau sous la signature de ses propres officiers, le jour et l'année inscrits ci-dessus.

SIGNE, SCELLE et DELIVRE en présence de .... Producteur.

SCELLE, DELIVRE et CONTRESIGNE par le Président, en présence de ....

SASKATCHEWAN CO-OPERATIVE WHEAT PRODUCERS, LIMITED

Par .... Président.

Nom et prénom du Producteur signataire..

(Ecrire le nom à la machine)

Adresse du Bureau de Poste..

Endroit d'expédition ....

Description de la terre..........Section..........Township..........Rang..........Ouest du..........Méridien.

....

....

Superficie totale en blé pour 1922..........................pour 1923..........................

Nom et nature des intérêts de toute personne autre que le Producteur..

Contrats, hypothèques, billets ou autres obligations..

....

....

....

Nombre de minots de blé 1923..

SASKATCHEWAN CO-OPERATIVE WHEAT PRODUCERS, LIMITED

$..........................

SUR DEMANDE, je promets de payer à l'ordre de la Saskatchewan Co-operative Wheat Producers, Limited, à son bureau-chef à Régina, Saskatchewan, la somme de.. Dollars pour valeur reçue.

Témoin .... (Signature) ....

..........................**1924.** (Bureau de Poste) ....

PAR LES PRESENTES j'autorise la Saskatchewan Co-operative Wheat Producers, Limited de déduire la somme de .... dollars de tout argent qui m'est dû pour grain vendu à l'Association.

Témoin ....

..........................**1924** (Signature) ....

NOTE.—Celui qui fait application par le contrat doit signer deux fois sur le billet ci-haut, voir aussi instructions y attachées.

SASKATCHEWAN CO-OPERATIVE WHEAT PRODUCERS, LIMITED

Date..........................**1924** ....**1924.**

RECU de .... **RECU de**.......................... **de** ....

de .... la somme de..........................Dollars qui doit être appliquée selon le contrat fait par lui avec la Saskatchewan Co-operative Wheat Producers, Limited.

La somme de..........................

$.......................... .... **Solliciteur.**

.... **Solliciteur.**

Quand le paiement est fait comptant, le solliciteur doit remplir et signer cette formule de reçu, la détacher et la donner au producteur.

The Saskatchewan Co-operative Wheat Producers, Limited

FARMERS' BUILDING REGINA, SASK.

Prince Albert

—Nos braves religieuses de l'Immaculée-Conception vont de l'avant avec leur hôpital de la Sainte-Famille, qui déjà fait tant d'honneur à la population catholique de Prince-Albert. Elles ont décidé de construire le corps principal de leur établissement, au coût minimum de $100,000. Ayant commencé très en petit, et s'étant développées au hasard des circonstances, maintenant elles veulent donner une forme définitive d'un joli coup d'oeil architectural aux constructions successives des années dernières. L'active et énergique supérieure de cette institution, très au courant des besoins et des progrès de l'hospitalisation moderne, apporte au succès de notre hôpital catholique le trésor de son zèle et de sa vaste expérience.

Les travaux commenceront probablement en juillet et se limiteront cette année à la pose des fondations.

—Une très intéressante et très nécessaire campagne se poursuit en faveur de l'Orphelinat St-Patrice, auquel depuis plus de 20 ans le Père W. Bruck, O. M. I., a consacré son temps, ses forces et son coeur. Avec les seules ressources et les seules industries de la charité étrangère, cette oeuvre a reçu sous son toit, nourri, habillé, éduqué et préparé pour les luttes de la vie une centaine d'enfants par année. Il est temps que les catholiques de la province supportent cette maison qui est leur et dont les portes sont toujours ouvertes pour les orphelins de leurs frères. C'est ce qu'a pensé un homme à l'âme pleine de pitié et de compassion pour les délaissés d'ici-bas. Avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, M. Thomas C. Breene de Prince-Albert a créé ce qu'il appelle "The Big Brotherhood", la fraternité des aînés.

Tous les catholiques devraient entrer dans ce mouvement, faire partie de cette "fraternité", en envoyant tout de suite leur souscription annuelle de une piastre, soit au Père Bruck Orphelinat St-Patrice de Prince-Albert soit à M. Breene, Casier 1283, Saskatoon. Qui donne aux pauvres, prête à Dieu; qui donne aux enfants pauvres, donne deux fois.

—Une bonne nouvelle, c'est celle de la construction de l'Ecole indienne de Duck Lake. Depuis longtemps l'édifice actuel réclamait un remplaçant. Le département indien, favorablement impressionné par le succès de cette école, sous l'intelligente direction du dévoué Père Delmas, O. M. I., a désiré de ne rien épargner pour en faire une modèle du genre. Le coût approximatif sera de $100,000.

—Prince-Albert élèvera un monument à son fondateur, le R. James Nisbet. Notre société historique veut prélever $400 à cet effet par des souscriptions volontaires. Le monument sera placé sur les rives de la Saskatchewan, à l'endroit même où le parti Nisbet débarqua en 1866.

—Messieurs les voyageurs, attention au nouvel horaire du Canadien National! A partir du 18 mai, le train de Saskatoon se mettra en mouvement le matin à 8 hrs25. et l'après-midi à 1h. 50. Mais gardez-vous bien de vouloir sortir d'ici le samedi après dîner, ou le dimanche matin, ou bien encore d'y rentrer avant le lundi: le C. N. fait ses beaux dimanches et il n'y a pas plus de train qu'au temps de notre père Noé. Plus ça change, plus c'est pareil.

—Le R. P. Lardon, O. M. I. qui avait entrepris une série de travaux apostoliques en Saskatchewan et en Alberta et qui dut malheureusement l'interrompre pour cause de santé, sera de retour à Saskatoon le 17 mai, pour y passer l'été.

—Le P. Moriarty, O. M. I., prêche en ce moment à Ste-Marie de Saskatoon; il donnera un retour de mission à St-Paul avant de se rendre à Biggar.

—La question de la prospérité de Prince-Albert a été envisagée sur tous ses angles depuis quelque temps: plus on la retourne, plus elle semble pleine de promesses d'un avenir brillant. La meilleure preuve du développement continu du pays depuis 12 ans réside dans le progrès accompli par nos hôpitaux et le nombre croissant de nos médecins. En 1912, Prince-Albert hospitalisait 500 malades, et en 1922, plus de 2000, cependant la ville était plus considérable en ce temps-là que maintenant: ce qui prouve que la population rurale augmente rapidement et fournira une base solide à l'expansion prochaine de la ville.

—Le bureau des commissaires des écoles publiques vient de rogner les salaires des instituteurs et institutrices: l'échelle variera désormais de $1,000 à $2,000, ce qui permettra à la ville d'économiser $3,000 par an.

—La chambre de commerce de Big River, d'accord avec les citoyens, a décidé la fermeture de l'hôpital municipal, dont le déficit annuel ne fait que s'accroître.

—L'avenue centrale va être passée à l'huile d'asphalte, a résolu le conseil de ville. $4,500 ont été appropriées à ces travaux, comprenant une dépense annuelle de $4,500, dont 60 pour cent seront couvert par les propriétaires et 40 pour cent par la ville.

—Le maire Davis a reçu un télégramme des détenteurs de bons de Prince-Albert lui annonçant qu'ils accepteraient le budget tel que préparé.

—La pétition en faveur de l'épouse meurtrière Mme Tracz et couverte de 1653 noms a été remise au ministre de la Justice qui en a fait accuser réception. Son sort est entre les mains du cabinet.

—Au scrutin par la poste du collège des médecins et chirurgiens de la Saskatchewan, le Dr King de Prince-Albert a été élu représentant de la division numéro un.

Neuvaine de messes pour la conversion des Juifs

Dorénavant, la neuvaine de messes pour la conversion des Juifs aura lieu pendant les neuf jours précédant la fête du Sacré-Coeur, en union avec la neuvaine dans le monde entier, à cette époque dans la même intention.

Cette année, la neuvaine commencera le 19 juin pour se terminer le 7 juin. Notre Saint Père le Pape a promis de célébrer le Saint-Sacrifice l'un des neuf jours, mais la date exacte n'est pas encore connue.

Nous nous adressons comme par le passé, aux membres du clergé, leur demandant de s'unir à la neuvaine en offrant une messe pendant l'un des jours qui la composent, et e bien vouloir nous en faire connaître la date.

Nous faisons aussi appel à la générosité des personnes qui pourraient obtenir des messes à cette intention, les priant de nous envoyer le nom du prêtre célébrant ainsi que la date et le lieu où le Saint-Sacrifice sera offert.

Qu'à tous ceux qui prendront part à la neuvaine, Notre-Seigneur daigne accorder une place de choix dans son divin Coeur, si désireux de sauver les brebis égarées de la maison d'Israël.

Rév. Mère Supérieure,
515, 13ème rue, Ouest,
Prince-Albert, Sask.

Les embranchements de Nipawin et de Bengough

Ottawa.—Plusieurs bills d'embranchement du C. N., ont été rapidement passés. Dans le cas des 17 milles de chemins de fer à construire sur la ligne de Melfort à Nipawin, la chambre a laissé aux ingénieurs l'alternative entre deux tracés, l'un se dirigeant vers le nord et l'autre vers le nord-est. On a fait la même chose pour l'embranchement de Radville à Fife Lake, en quittant Bengough. Ce sont les députés des districts intéressés qui ont obtenu ces modifications du tracé original.

Les ingénieurs devront également décider entre deux routes sur l'embranchement Dunblave à Mawer.

La ligne de Loverna en Sask., et celle de Pine Falls au Manitoba ont été approuvées presque sans discussion.

Le géologue Wallace en faveur de la Baie

Montréal.—Le Dr R. C. Wallace, professeur de géologie à l'université du Manitoba, dans une conférence à l'institut polytechnique, s'est déclaré en faveur du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Il a dit que le développement des mines de cette région ne justifierait pas la construction de cette ligne, mais que ce serait déjà un grand bienfait pour le pays tout entier. L'utilité principale de cette nouvelle route sera toujours d'écouler rapidement et à moins de frais le grain de l'Ouest.

Ce qu'a couté la route de la Baie

Ottawa.—On a annoncé à la chambre des communes, qu'on avait déjà dépensé pour le chemin de fer de la Baie d'Hudson, $14,459,941. Il faudrait pour le terminer $6,250,000; ce qui ne comprendrait ni les cours ni le port.

Bien qu'il n'y ait rien de spécifié dans la loi du Dominion au sujet de la vente de terrains pour la construction de cette ligne, on en a déjà vendu pour $15,984,134; en plus de cela les homesteads ont rapporté $3,146,421; au total, $19,130,556.

Pas de changements de système, disent les fermiers

Winnipeg.—Les fermiers des trois provinces viennent de s'opposer, par l'entremise de leurs associations, auprès de la Commission Royale, au changement de la méthode de distribution des chars à grain. Actuellement les fermiers qui s'enregistrent reçoivent un char à leur disposition à tour de rôle. Les compagnies d'élévateurs voulaient faire changer cela à leur profit. Elles se plaignent qu'elles ne disposent pas d'assez de chars, et c'est pourquoi elles sont obligées e mettre une différence de prix entre le grain non chargé et celui déjà sur la voie ferrée. Elles proposaient pour remédier à cela de faire elles-mêmes les demandes de chars et à chacune d'elles de recevoir deux chars. Les fermiers ne veulent pas de ce système, qui les enchaînerait aux compagnies et réduirait considérablement le nombre d'endroits, où ils peuvent charger leur grain, sans obtenir la permission des élévateurs.

Les emblavures ont diminué de dix pour cent

Régina.—D'après le bureau des statistiques du département de l'agriculture les emblavures vont diminuer de 10 pour cent cette année. Par contre la culture du lin va augmenter de 10 pour cent.

La main d'oeuvre ne fait pas généralement défaut. Les gages varient de $40 à $45 par mois pour la saison d'été.

La meilleure raison apportée à cette diminution des emblavures est sans doute le fait du printemps tardif. Ce ne doit pas être la crainte de la surproduction qui arrête les fermiers, puisque les Américains abandonnent en si grand nombre la culture du blé qu'une forte augmentation d'emblavures chez nous ne suffirait pas encore à compenser cette perte sur le marché du monde.

La récolte en piastres de 1923 dans les trois privinces

Winnipeg—Les fermiers des trois provinces ont reçu $381,600,647 pour les produits de leurs fermes en 1923: les Manitobains, $86,228,593; les Saskatchewanais, $17,557,750; les Albertains $223,814,304.

La Saskatchewan vient en tête de la production du blé avec 210,000,000 de minots à 65c; l'Alberta vient en second avec 167,265,084 minots à 65c; le Manitoba a vendu 32,804,000 minots à 67c.

Le blé représentait 80 pour cent des recettes en Saskatchewan, moins de 50 pour cent en Alberta et à peu près 36 pour cent au Manitoba.

L'Alberta dépasse de plusieurs millions de piastres la Saskatchewan et le Manitoba réunis dans la vente de 141,977,500 minots d'avoine, et celle d'autres fourrages, tels que le foin et le trèfle pour la somme de $12,000,000.

De même, l'industrie laitière et l'élevage ont rapporté plus aux fermiers de l'Alberta qu'à ceux de la Saskatchewan et du Manitoba ensemble.

Un comité de rapatriement à Woonsocket

Woonsocket.—M. l'abbé Lebel, missionnaire colonisateur pour la Saskatchewan, est parti pour Montréal.

Avant de nous quitter, il a organisé un comité de rapatriement et il en a confié le secrétariat à M. Médéric Gaulin, 38 Cumberland. Tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture et qui ont l'intention, un jour de se choisir une terre, feraient bien de consulter M. Gaulin, le populaire agent d'immeubles.

M. Gaulin distribue aussi de la littérature sur l'Ouest Canadien et il peut fournir des renseignements précis sur certains "homesteads" actuellement en vente à des prix de faveur.

L'exportation de nos produits agricoles aux Etats-Unis

Ottawa.—L'exportation des produits agricoles canadiens aux Etats-Unis dans les six mois expirés en mars dernier s'est chiffrée à $41,180,595 contre $30,841,199 dans la période correspondante d'il y a deux ans. L'exportation du blé s'est chiffrée à $16,181,321 contre $10,372,270.

GRAVELBOURG, Sask.

Séance dramatique et musicale

Samedi, le 24 mai prochain, à l'occasion de la Fête de Dollard des Ormeaux, le grand héros canadien, sauveur de la Nouvelle-France en 1660, les Elèves du Collège joueront un magnifique drame en 3 actes intitulé "La malédiction" et une divertissante comédie en un acte intitulé "L'ut Dieze". Les intermèdes du programme musical seront remplis par la Chorale et la Fanfare du Collège. Deux représentations consécutives seront données le même jour à 2hrs. 30 de l'après-midi et à 8 hrs. 15 dans la soirée. Venez en grand nombre, et amenez vos amis.

Programme

I. Fanfare. II La Malédiction—1er Acte. III Chant et Fanfare. IV La Malédiction—IIème Acte. V Chant et Fanfare. VI La Malédiction—IIIème Acte. VII Chant et Fanfare. VIII Comédie—L'ut Dieze. O Canada.

LES NOUVELLES EN QUELQUES LIGNES

OTTAWA.—S. G. Mgr Emard est de retour de son voyage à Rome. Sa Grandeur a été reçue huit fois en audience privée par le Pape.

QUEBEC.—Au cours de l'hiver, 803 familles de la ville ont reçu des secours de la Société St-Vincent de Paul et la somme de $41,986.

MONCTON, N. B.—L'Association des manufacturiers canadiens des provinces maritimes a passé, à son assemblée annuelle, une résolution demandant la création d'un bureau permanent qui règlerait toutes les questions relatives au tarif.

LOS ANGELES.—Mgr P. Hartnett, vicaire général du diocèse de Los Angeles, vient de mourir.

NEW-YORK.—M. Franklin D. Roosevelt a accepté la direction de la campagne politique pour la nomination du gouverneur Smith comme candidat démocrate à la présidence.

LOS ANGELES.—Des millions de chenilles dévastent la végétation aux alentours de la ville.

LOS-ANGELES.— "Tilie Alcartrax", une des plus fameuse vaches laitières du monde, a été tuée à Los Angeles, après que l'on eut constaté qu'elle souffrait de la fièvre aphteuse. Ses propriétaires ont refusé dernièrement la jolie somme de $50,000 pour l'animal. L'un de ses veaux s'est vendu $61,000 alors qu'il n'était âgé que de trois mois.

WASHINGTON.—Le secrétaire de la marine, M. Wilbur, s'est déclaré en faveur d'une marine supérieure à celle de tous les autres pays, sans aucune restriction.

VARSOVIE.—La diète a accordé la protection d'état aux femmes et aux enfants mineurs qui travaillent, et défendu l'emploi de jeunes gens et de jeunes filles audessous de 15 ans.

LONDRES.—La ligue de l'Empire a demandé au premier ministre MacDonald de sanctionner un plan d'entraînement pour les émigrants. On compte établir plusieurs camps d'entraînements en Angleterre, pour préparer les émigrants à leurs futurs travaux.

EDINBOURG.—La conversion du révérend A. P. S. Tulloch, à la foi catholique a causé une sensation dans les milieux religieux ici. Le jour de la fête de St-Joseph le R. Tulloch s'est converti avec sa femme et sa fille. Ses deux fils doivent prochainement abjurer et entrer dans l'Eglise catholique.

PARIS.—L'Union catholique de l'Ecole d'Electricité, fondée il y a quelques mois, a fait célébrer, à Paris, sa première messe de communion pascale en présence d'une nombreuse assistance d'étudiants.

PARIS.— Les délégués belges Theunis et Hymans, négociatiateurs au sujet des réparations, après leurs séances de Paris, se rendront à Milan, en Italie, le 18 mai, pour y conférer avec M. Mussolini. Il est assez probable qu'ils iront également à Londres.

ANGERS, FRANCE.—S. G. Mgr Rumeau vient d'annoncer à ses fidèles la nominatiin de M. le chanoine J. C. Costes, vicaire général et secrétaire général d'Angers, comme coadjuteur avec future succession. Mgr Costes n'est pas étranger à Angers où depuis près de 20 ans il était associé à l'administration épiscopale.

PARIS.—La toiture de l'église d'Evires (Hautes-Savoie), paroisse située à 2,600 pieds d'altitude, s'est effondrée sous le poids d'une épaisse couche de neige. La voûte a également souffert. Les dégâts sont considérables.

PARIS.—Les fêtes traditionnelles de Sainte Jeanne d'Arc, à Orléans, ont eu lieu les 7 et 8 mai. Elles furent présidées par S. Em. le cardinal Dubois, archevêque de Paris. Le panégyrique de la sainte Pucelle fut prononcé par S. G. Mgr Gibier, évêque de Versailles.

Marché aux grains de Prince-Albert

Blé—No. 1, 81c; No. 2, 78c; No. 3, 74c; No. 4, 69c.

Marché aux grains de Winnipeg

Blé—No. 1, nord, 1.01 3-4; No. 2, 98 1-2; No. 3, 95; No. 4, 90; No. 5, 84 1-2; No. 6, 78; fourrage, 72 1-2; voie, 1.01 1-2.

Avoine—No. 2, CW, 38 3-8; No. 3, CW, 36 1-2; extra, 1 fourrage, 36 1-2; No. 1 fourrage, 34 5-8; No. 2, 33 7-8; rejetée, 29 7-8; voie, 38 3-8.

Orge—No. 3, CW, 62 1-2; No. 4, CW, 57 1-2; rejetée; 53; fourrage, 51 1-2; voie, 62 1-2.

Lin—No. 1 NWC, 2.16; No. 2, CW, 2.12; No. 3, CW, et rejeté, 2.00; voie, 2.15.

Seigle—No. 1, CW, 64 1-2.

Marché aux animaux de Prince-Albert

Bonne demande d'animaux de boucherie, à 5 3-4 pour les beaux bouvillons, 4 1-2 pour les génisses grasses, de 3 1-2 à 4 1-2 pour les qualités inférieures. Les porcs n'ont pas encore de prix bien sûrs; ils obtiennent cependant $6.25 à $6.75.

Marché aux animaux de Winnipeg

Reçu: 2,380 bestiaux et veaux, 1,730 porcs et 37 moutons et agneaux. Le marché est actif et les prix se maintiennent assez hauts.

Contrat de la malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le treize juin, 1924, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, deux fois par semaine, aller et revenir, entre Albertville et Prince-Albert via les bureaux de poste de Henribourg, Spruce Home, et White Star à commencer le premier octobre prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Prince-Albert, Albertville, Henribourg, Spruce Home et White Star, et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

Bureau du Surintendant du district postal,

JOHN CHAMARD,
Surintendant du district postal.

Saskatoon, Sask., avril 26, 1924.